

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991**

**(69<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMpte RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du mardi 13 novembre 1990**

***www.luratech.com***

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON

#### 1. Rappel au règlement (p. 5173).

MM. Pierre Mazeaud, le président, Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

#### 2. Loi de finances pour 1991 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5173).

##### INTÉRIEUR

M. Augustin Bonrepaux, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'administration générale et les collectivités locales.

M. Guy Bêche, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la police et la sécurité civile.

Mme Denise Cacheux, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour la police.

M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour la sécurité civile.

M. Pascal Clément, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour l'administration générale et les collectivités locales.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

*Rappels au règlement (p. 5183)*

MM. Jacques Toubon, le ministre, Jacques Brunhes, Bernard Pons, Georges Hage, Jean Auroux.

*Suspension et reprise de la séance (p. 5186)*

*Rappel au règlement (p. 5186)*

MM. Francis Delattre, le ministre.

*Reprise de la discussion (p. 5186)*

MM. Henri Cuq, Jacques Brunhes, Jean-Jacques Hyst, le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

#### 3. Nomination à un organisme extraparlamentaire (p. 5192).

#### 4. Ordre du jour (p. 5192).

# LuraTech

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON,**  
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## RAPPEL AU RÈGLEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

**M. Pierre Mazeaud.** Je voudrais faire observer à la présidence qu'hier, comme à un certain nombre de mes collègues, il m'a été pratiquement impossible de venir à l'Assemblée nationale en raison du déploiement des forces de police, dont, par ailleurs, je m'explique tout à fait la présence en raison de la manifestation, encore qu'il eût sans doute été préférable que ces mêmes policiers se trouvent aux points cruciaux, notamment au pont de l'Alma.

Je sais que, au cours de la discussion M. le ministre de l'intérieur ne manquera pas de nous parler de ces questions particulièrement graves. Il serait néanmoins souhaitable, et vous saurez être, j'en suis sûr, mon interprète comme celui de mes collègues, qu'à l'avenir il nous soit possible, avec nos cartes de députés, d'entrer dans ce que nous considérons comme notre maison.

**M. le président.** Il va de soi, monsieur Mazeaud, que je saisirai le président de votre rappel au règlement.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, je regrette beaucoup que M. Mazeaud ou d'autres parlementaires aient rencontré de telles difficultés hier pendant les quelques heures où la situation a été particulièrement difficile.

Je propose, si vous le permettez et si les orateurs des groupes n'y voient pas d'inconvénient, de modifier légèrement le déroulement de nos travaux, c'est-à-dire de faire une déclaration après que les rapporteurs se seront exprimés, comme c'est l'usage, mais avant les orateurs inscrits dans la discussion.

J'ai l'impression qu'elle serait mieux à sa place que si je la faisais maintenant, alors que tous vos collègues, monsieur Mazeaud, ne sont pas encore arrivés. Je répondrai donc dans une heure environ.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le président.** Le Gouvernement parle lorsqu'il le souhaite. Les collègues qui sont présents dans l'hémicycle auront pris note de votre intention, monsieur le ministre.

2

## LOI DE FINANCES POUR 1991 (DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

## INTÉRIEUR

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'intérieur.

La parole est à M. Augustin Bonrepaux, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'administration générale et les collectivités locales.

**M. Augustin Bonrepaux, rapporteur général.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'intérieur, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, j'examinerai d'abord l'évolution des concours financiers de l'Etat puis celle des finances locales, avant de vérifier en quoi elles sont conformes aux orientations fixées par le 10<sup>e</sup> Plan.

Dans le projet de loi de finances pour 1991, les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales s'élèvent à 189,6 milliards de francs hors fiscalité transférée, soit une progression de 8,24 p. 100 par rapport à 1989. On peut donc dire, monsieur le ministre, que ce budget, dont je vais présenter maintenant les principaux postes, est un bon budget.

S'agissant d'abord de la dotation globale de fonctionnement, le concours le plus important de l'Etat aux collectivités locales, les crédits inscrits passent de 82,15 milliards de francs dans la loi de finances initiale pour 1990 à 88,32 milliards de francs en 1991, soit une augmentation de 7,5 p. 100.

Je rappelle qu'en 1989, le produit net de la taxe sur la valeur ajoutée a été sensiblement supérieur au produit net prévisionnel, et que le montant de la régularisation au titre de 1989 s'est élevé à 2 587 millions de francs, soit une majoration de 3,2 p. 100.

Vous vous souvenez certainement que les collectivités locales avaient été autorisées à inscrire dans leurs budgets primitifs pour 1990 un acompte de 4 p. 100 à valoir sur la régularisation de 1989, soit un montant total de 3 205 millions de francs, qui leur ont été effectivement versés.

L'Etat a donc apporté un surcroît de D.G.F. de 618 millions de francs en 1990, soit une majoration de 0,8 p. 100. Il est donc faux de dire que la progression de la D.G.F. en 1990 n'a été que de 2,5 p. 100 puisque, en réalité, compte tenu de ce 0,8 p. 100 supplémentaire, l'Etat a apporté au total 3,3 p. 100.

Pour 1991, la dotation est calculée en fonction de l'article 43 de la loi de finances adoptée pour 1990 et variera donc comme la moyenne des prix estimée pour l'année - 2,8 p. 100 -, ajoutée à la moitié du pourcentage d'augmentation du produit intérieur brut total en volume, prévu à 2,7 p. 100, ce qui donne une progression de 4,15 p. 100.

Cet indice s'applique au montant de la dotation globale de fonctionnement de 1989, corrigée de la régularisation de 2,5 milliards de francs auxquels a été appliqué l'indice corrigé des prix pour 1990. Si l'on ajoute que la D.G.F. de 1990 a été calculée sur l'indice prévisionnel des prix de 2,5 p. 100, alors que l'indice réel, vous le savez, est de 3,2 p. 100, on comprend que la régularisation correspondante sera versée en 1991 et qu'elle viendra donc s'ajouter. On peut donc affirmer qu'en 1991 l'évolution de la D.G.F. sera favorable aux collectivités locales. Les chiffres en témoignent.

L'année 1991 sera aussi la dernière année de la mise en place de la réforme de 1985, l'on pourrait penser nécessaire d'attendre l'année prochaine pour en tirer les conclusions. Mais les premiers résultats montrent qu'elle a été insuffisante pour corriger les inégalités.

Deux tendances se dégagent. La première est que les ressources de la dotation globale de fonctionnement augmentent avec la population, mais aussi avec le potentiel fiscal des communes. Les communes de moins de 500 habitants qui ont un potentiel fiscal inférieur à 1 200 francs par habitant n'ont que 757 francs de D.G.F. Les communes de plus de 100 000 habitants qui ont un potentiel fiscal presque trois fois plus élevé ont deux fois plus de D.G.F.

La deuxième tendance est que plus les communes sont riches plus les sommes qu'elles perçoivent sont élevées. Paris, avec un potentiel fiscal de 5 029 francs par habitant, reçoit 1 727 francs par habitant, soit un écart supérieur à la moyenne de 727. Dans le même temps, la Creuse, par exemple, avec 1 048 francs par habitant de potentiel fiscal, ne reçoit que 933 francs. La lecture de ces chiffres permet d'affirmer que la répartition de la D.G.F. accroît malheureusement les inégalités de ressources, malgré la réforme qui avait été entreprise en 1985.

Le Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle est, vous le savez, alimenté par une dotation de l'Etat qui varie comme l'indice de variation des recettes de l'Etat et par le produit de la cotisation nationale de péréquation de la taxe professionnelle. Pour 1991, la dotation de l'Etat sera de 846 millions de francs, soit en augmentation de 6,34 p. 100. Ce fonds est réparti selon deux principales attributions : pour 70 p. 100 par référence à la moyenne du potentiel fiscal par groupe démographique et en fonction de l'impôt sur les ménages, pour 25 p. 100 de façon à compenser les pertes de ressources de taxe professionnelle, cette compensation étant à partir de cette année étalée sur quatre ans.

Il convient de faire remarquer une nouvelle fois que cette répartition est particulièrement inéquitable pour la première part, puisqu'elle avantage exagérément les villes de plus de 200 000 habitants qui reçoivent à peu près 50 p. 100 de plus que la moyenne.

L'écart avec la strate des villes de 100 000 à 200 000 habitants est particulièrement injuste, puisque celles-ci perçoivent trois fois moins.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Augustin Bonrepaux, rapporteur général.** Les compensations prises en charge par l'Etat dans ce budget s'élèvent à 36 381 millions, soit une progression de 6,8 p. 100. La part brute du financement de l'Etat est donc passée de 14,74 p. 100 en 1981 à plus de 21 p. 100.

La dotation de compensation de la taxe professionnelle progresse, elle, de 7,5 p. 100.

En revanche, la contrepartie de l'exonération de l'impôt foncier n'atteindra en 1991 que 2 100 millions de francs contre 2 500 millions en 1990, soit une diminution de 500 millions de francs. C'est donc une perte pour les collectivités locales, qui constitue d'ailleurs la seule tache un peu sombre de ce budget. Il conviendrait à ce propos que nous sachions rapidement comment sera versée cette compensation, compte tenu de cette diminution de crédits.

La dotation globale d'équipement progresse pour sa part de 5,5 p. 100. Mais si cette augmentation est convenable et conforme aux critères définis pour son indexation, il ne faut pas cacher que, pour les communes, la répartition de la première part proportionnelle aux investissements pose problème en raison de la diminution du taux de concours, tombé à 1,7 p. 100 cette année. On peut se demander si cette méthode de calcul n'est pas encore un facteur d'inégalité en apportant les moyens les plus importants aux communes qui ont le plus de ressources et s'il ne serait pas plus juste de moduler cette attribution en tenant compte du potentiel fiscal.

Les compensations financières des transferts de compétences sont, d'une part, la fiscalité transférée, d'autre part, la dotation globale de décentralisation.

La fiscalité transférée aux collectivités locales concerne la taxe sur les cartes grises, la vignette automobile et le droit départemental d'enregistrement. Ce montant s'élevait à 14 230 millions de francs en 1984. Il est passé aujourd'hui à 36 800 millions, soit une progression moyenne de plus de 20 p. 100 par an. Pour 1991, on prévoit 38 790 millions, soit une progression de 5,4 p. 100.

La dotation globale de décentralisation inscrite dans la loi de finances est de 13,69 milliards de francs, soit une progression de plus de 2 p. 100.

La compensation des dépenses d'enseignement secondaire s'effectue pour les régions, avec la dotation régionale d'équipement scolaire, répartie en fonction de critères tenant compte de la capacité d'accueil et de l'évolution de la population scolaire. Pour 1991, son montant progresse de 5,5 p. 100, soit beaucoup plus que l'inflation prévue.

Quant à la dotation départementale d'équipement des collèges, elle progresse dans les mêmes proportions.

Je vous rappelle que la participation des communes aux dépenses des collèges cessera dans cinq ans, pour le fonctionnement, et dans dix ans, pour les investissements. Les conseils généraux avaient néanmoins la possibilité de réduire ces délais, en prenant une décision avant le 1<sup>er</sup> octobre.

Pour traiter de l'évolution de la fiscalité locale, je crois utile de rappeler quelques orientations du 10<sup>e</sup> Plan.

Il indique d'abord qu'une réforme des finances locales est indispensable pour parachever le processus de décentralisation et pour traduire les adaptations institutionnelles qui apparaissent d'ores et déjà nécessaires à l'échelon des communes et des régions.

Il précise ensuite que deux principes pourraient guider cette réforme : le premier résiderait dans l'harmonisation nécessaire entre la maîtrise d'ensemble des prélèvements obligatoires et l'accroissement du rôle des collectivités ; le second consisterait à asseoir davantage les ressources locales sur la production même de richesses et de revenus.

Enfin, il recommande une réflexion globale dès le début du Plan en vue de définir les voies et moyens d'une meilleure péréquation des ressources fiscales et souligne que la réforme devra également définir des mesures fiscales fortement incitatives au regroupement et contribuer ainsi au renforcement indispensable de la coopération intercommunale.

Où en sommes-nous de ces recommandations ?

Même si les améliorations de la fiscalité locale sont incontestables, il faut bien reconnaître qu'il s'est agi, pour l'instant, davantage d'allègements pris en charge par l'Etat que de l'engagement d'une réforme progressive qui aurait corrigé les bases d'imposition. Il convient d'ailleurs de souligner que cette prise en charge par l'Etat d'une plus grande part des recettes fiscales n'est pas sans danger pour l'autonomie et la responsabilité des collectivités locales.

La taxe professionnelle connaît, cette année encore, une baisse de 0,5 point du taux de plafonnement, ce qui représente un coût de 3,3 milliards qui bénéficiera à 120 000 entreprises supplémentaires. Il est pourtant regrettable que les bases d'imposition ne soient pas progressivement évaluées en fonction de la valeur ajoutée pour répartir plus équitablement cette fiscalité locale plutôt que de la transférer progressivement sur le contribuable national.

On pourrait faire la même constatation à propos de la taxe d'habitation, car l'écrêtement en fonction du revenu ne fait que transférer sur la fiscalité nationale le résultat de l'inéquité des bases d'imposition liées au logement. Certes, une révision des bases des valeurs locatives a été décidée et elle est entreprise, mais on sait qu'elle ne sera pas terminée avant deux ans. Lorsque la réforme sera mise en œuvre, elle ne corrigera pas l'injustice qui rend cet impôt relativement plus lourd pour les faibles revenus.

La transformation rapide de la part départementale de la taxe d'habitation en taxe départementale sur le revenu, selon la réforme adoptée en juin par le Parlement, constituerait une juste correction qui permettrait de faire participer chacun au budget du département en fonction de ses moyens.

Une observation similaire pourrait être formulée à propos des bases d'imposition du foncier non bâti. Même si elles sont réparties différemment, cet impôt n'en sera pas moins lourd dans les zones défavorisées compte tenu des revenus des exploitants. Pour répondre aux difficultés rencontrées par les exploitants agricoles, deux démarches devraient être entreprises. Il faudrait d'abord, dès cette loi de finances, instituer un allègement de la charge du foncier bâti au profit des exploitants agricoles dont les revenus sont les plus bas et qui éprouvent le plus de difficultés.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Augustin Bonrepaux, rapporteur spécial.** Ensuite, l'urgence de la réforme esquissée dans l'article 48-1 de la loi du 30 juillet 1990 s'impose avec davantage d'acuité. Il paraît indispensable de disposer, dès le printemps prochain, du rapport prévu dans ce texte, afin de pouvoir mettre en œuvre ces mesures en 1992.

A propos de la péréquation des ressources dont il est fait état dans les orientations du Plan, on peut déplorer que, pour l'instant, rien n'ait été entrepris afin d'assurer une meilleure répartition des ressources fiscales. En cela, les orientations du Plan sont restées lettre morte en dehors de quelques déclarations d'intention.

Les oppositions exprimées dans cette assemblée vis-à-vis de toute péréquation de la taxe professionnelle, par exemple, révèlent d'ailleurs des attitudes conservatrices là où on les attendait le moins. Cela conduit aux résultats que nous donnons régulièrement toutes les enquêtes, toutes les études, toutes les observations sur le terrain : une France à deux vitesses, des régions riches qui continuent à s'enrichir deviennent de plus en plus prospères et auxquelles on assure d'ailleurs qu'elles continueront à le rester grâce à la garantie d'évolution de la D.G.F. ; d'autres de plus en plus pauvres auxquelles, pour l'instant, on n'apporte aucune ressource nouvelle et on n'offre aucune perspective.

La loi sur l'administration territoriale de la République que vous nous avez soumise, monsieur le ministre, constitue une première réponse par la coopération intercommunale qu'elle propose et la péréquation des ressources qu'elle souhaite instituer au niveau d'un bassin d'emploi, d'un pays ou d'une micro-région. En cela je vous remercie d'avoir suivi les orientations fixées par le 10<sup>e</sup> Plan. Elle est d'ailleurs attendue par beaucoup d'élus des zones défavorisées qui y voient le moyen de disposer d'un outil efficace de développement local. Elle permettra également aux pôles urbains de rassembler leurs moyens pour faire face aux défis européens.

Cependant les incitations financières qu'elle envisage au niveau de la dotation globale de fonctionnement paraissent encore trop insuffisantes pour entraîner, comme cela est souhaitable, l'adhésion volontaire des communes et, surtout, pour corriger les disparités entre régions, comme cela devient maintenant urgent.

Ainsi que je l'ai indiqué précédemment, quatre années après la mise en œuvre de la réforme de la D.G.F. nous constatons que la part accordée à la garantie - laquelle constitue en fait une assurance donnée à ceux qui ont le plus de moyens qu'ils continueront à en avoir - reste trop élevée, alors que la péréquation n'a que la portion congrue. Par conséquent, vouloir que cette même dotation globale de fonctionnement encourage aussi la coopération intercommunale, sans abonder son enveloppe, paraît constituer la quadrature du cercle et porter en germe l'échec de la réforme envisagée.

C'est pourquoi, je pense que vos propositions devraient être accompagnées, dans cette loi, d'un abondement progressif de l'enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement, laquelle pourrait être opérée sur trois ou quatre ans, au fur et à mesure que se constitueraient de nouveaux groupements de communes.

**M. le président.** Il faut conclure, car votre temps est écoulé, monsieur Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux, rapporteur spécial.** L'indice de calcul de la dotation globale de fonctionnement pourrait alors progressivement devenir égal au total de l'indice des prix et de celui du produit intérieur brut en volume.

Proposer d'attribuer un tiers de plus de l'indice du produit intérieur brut à la coopération intercommunale, qui aura demain la responsabilité du développement économique, ne me paraît pas une demande exagérée, irréaliste ou irresponsable. Je voudrais vous convaincre, en tout cas, monsieur le ministre, qu'il s'agit du meilleur moyen d'encourager l'intercommunalité, de donner un soutien supplémentaire et efficace au développement local et d'apporter une première correction à des disparités régionales de plus en plus intolérables.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Augustin Bonrepaux, rapporteur spécial.** En conclusion, monsieur le ministre, je vous indique que votre budget est bon et que la commission des finances l'a adopté en vous demandant de veiller à une plus juste répartition des dotations de l'Etat, à une meilleure péréquation des ressources fiscales et à un encouragement accru à la coopération intercommunale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Bèche, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour la police et la sécurité civile.

**M. Guy Bèche, rapporteur spécial.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je dois rapporter devant vous les crédits de la section Police et sécurité civile du budget du ministère de l'intérieur. Vous comprendrez que,

après la déclaration introductive à notre débat faite par M. le ministre de l'intérieur, je m'abstienne de tout commentaire sur les événements qui ont secoué la police ces dernières semaines et sur ceux de la journée d'hier. Il me semble plus correct d'attendre que le ministre de l'intérieur se soit exprimé, comme il l'a annoncé, ce qui permettra ensuite à chacun de réagir comme il l'entendra.

J'ose cependant imaginer que le débat de cette journée ne sera pas occupé à instruire le procès de l'institution policière ni celui du ministre de l'intérieur, d'autant que je considère qu'ils seraient l'un et l'autre de mauvais procès étant donné l'ensemble des progrès réalisés ces dernières années pour moderniser l'ensemble des outils qui touchent à la sécurité.

Monsieur le ministre, vous avez lancé, par la loi du 7 août 1985, un plan de modernisation de la police, de l'institution, de ses missions, de ses matériels, de ses moyens. Nous arrivons à l'heure du bilan puisque 1990 est la dernière année de la mise en œuvre des dotations budgétaires liées à ce plan. Même si nous savons que certaines dotations continueront à porter leurs fruits en 1991 - modernisation de l'outil informatique, transmissions, créations et modernisation de commissariats - nous devons reconnaître que cette loi, surtout son exécution, a été déterminante pour changer la vie au quotidien des policiers et rapprocher l'institution policière et citoyens.

Les mesures qui devaient atteindre, pour l'ensemble des années 1986 à 1990, selon le projet de 1985, un peu plus de 5 milliards de francs, se sont élevées à près de 6,9 milliards. Le tableau figurant aux pages 20 et 21 de mon rapport écrit présente la totalité de l'effort engagé au cours de ces dernières années. Il permet de constater qu'un effort puissant a été engagé, portant essentiellement sur la modernisation du parc immobilier, qui en avait bien besoin, du parc automobile, des méthodes de travail des services de police, des transmissions et des moyens de la police scientifique et technique.

Un autre effort important a été consenti, dans le même temps, en faveur du logement des policiers en région parisienne. Alors que la loi de 1985 avait fixé un objectif de 2 500, près de 2 700 logements auront été affectés en 1992.

Les pages 23 à 30 de mon rapport écrit précisent les éléments d'information utiles à la compréhension du contexte dans lequel évolue l'ensemble des missions de la police.

En matière de criminalité et de délinquance d'abord, on constate une évolution, que l'on peut juger parfois préoccupante compte tenu des faits constatés. Au plan de la répartition géographique, l'aggravation est plus rapide dans les grandes agglomérations telles que Paris et sa banlieue ou Lyon, et dans des départements comme les Bouches-du-Rhône ou le Nord. On observe également que les difficultés pour élucider certains faits sont de plus en plus grandes.

Cela m'amène à dire clairement que, pour mieux aider la police à affronter les problèmes auxquels elle est confrontée dans les domaines de la criminalité et de la délinquance, des décisions devront être prises pour accroître les moyens en personnel. Outre un certain nombre de créations d'emplois, il faudra revoir la répartition des moyens mis à la disposition de la police et leur localisation. Il me semble notamment utile de poursuivre le débat sur la localisation des compagnies de C.R.S. et la répartition des moyens de police et de gendarmerie sur l'ensemble du territoire.

Avec les infractions relevant du grand banditisme, on touche à une forme de violence qu'il faut combattre - nous savons que telle est votre préoccupation, monsieur le ministre - en utilisant des moyens de plus en plus spécialisés, tant en personnel qu'en matériel. En effet, chacun de nous connaît l'évolution des moyens employés par les malfaiteurs.

Dans le domaine de la criminalité financière, on constate une augmentation croissante des infractions à la législation sur les sociétés et des abus de biens sociaux, mais également des fraudes fiscales et des escroqueries aux cartes de crédit. Pour faire face à ces problèmes, il convient de rechercher une meilleure coordination de tous les services de l'Etat appelés à intervenir en la matière.

Je pourrais bien entendu développer d'autres sujets tels que le terrorisme, le trafic et l'usage de stupéfiants, mais je veux surtout mettre l'accent sur une autre mission de la police, celle dite de « police-secours » qui a totalisé, en 1989, plus de 1,7 million d'interventions. L'une des activités les plus importantes des polices urbaines, au service desquelles sont placés 64 800 policiers, est celle relative à la circulation

et à la sécurité routière. Il est important de saluer l'ensemble des efforts accomplis en ce domaine par la police, car la manière dont elle effectue ses services a permis de réduire le nombre des accidents corporels, des tués et des blessés.

C'est au regard de ces éléments qu'il faut examiner les crédits de 1991 qui s'élèveront à 23,6 milliards de francs pour l'action police, ce qui correspond à 35 p. 100 des crédits de paiement du ministère de l'intérieur et à une augmentation de 5,4 p. 100 par rapport à 1990. Je vous rappelle que la progression des crédits avait été de 5,9 p. 100 en 1990 et de 2,4 p. 100 en 1989. Cela illustre bien combien est soutenu l'effort en ce domaine.

Quant aux autorisations de programme, elles sont établies à 794 millions de francs, soit au même niveau qu'en 1990.

On relève, comme je l'ai indiqué au début de mon propos, une forte croissance - 11,7 p. 100 - des dépenses d'informatique, de bureautique, de télématique, une progression, plus forte que la moyenne, des dépenses de rémunération et l'évolution favorable des moyens de fonctionnement, qui croissent de 5,36 p. 100.

Les mesures nouvelles répondent à trois orientations principales.

D'abord l'adaptation des effectifs aux besoins enregistrés pour les circonscriptions urbaines est destinée à lutter contre l'immigration clandestine et à renforcer la police scientifique et technique.

Ensuite, 209 emplois seront créés dans le cadre de la maîtrise des flux migratoires. J'ai pu prendre, au cours d'une visite à Orly, la mesure des moyens mis en œuvre par la police de l'air et des frontières, ainsi que l'ampleur et la diversité des problèmes à traiter.

Enfin, 200 emplois seront également créés pour renforcer la lutte contre la petite et moyenne délinquance, et contre la drogue.

En revanche 56 emplois administratifs vont être supprimés, conformément aux directives gouvernementales. Je ne pense pas personnellement que cette mesure soit heureuse, car elle peut avoir pour conséquence le recours, pour couvrir des besoins en emplois administratifs, à des effectifs de policiers qui devraient être affectés à des tâches de police sur la voie publique. Il conviendrait de mener une réflexion en la matière.

Le projet de loi de finances pour 1991 ne prévoit pas de créations d'emploi de policier auxiliaire effectuant le service national dans la police, alors que 925 emplois avaient été prévus pour 1990. Vous savez que j'ai toujours été sceptique sur un dossier. Il est bon de le rappeler, au moment où le problème des conditions de recrutement de ces appelés que l'on met au service de la police nationale est tel que tous les emplois autorisés en 1990, ont pu être pourvus.

L'année 1991 verra également la poursuite de l'effort de formation et de la mise en œuvre de l'accord salarial du 9 février 1990 dans la fonction publique. Ainsi, 8 714 emplois seront transformés dans le cadre de l'application de ces mesures.

L'action de déconcentration des crédits d'investissement, engagée en 1990, sera développée. Cinq directions départementales de la police ont été créées et placées dans cinq départements, sous la direction du préfet.

Au cours d'une visite dans le Val-de-Marne, j'ai pu m'informer sur la mise en place de ces dispositions nouvelles. Cette réforme tend à renforcer l'efficacité des services de police. Nous pourrions profiter, par exemple de l'examen de la loi de finances pour 1992, pour procéder à une évaluation plus sûre de cette importante réforme qui sera étendue, en 1991, à huit régions supplémentaires.

Les préfets de région compétents répartissent les enveloppes de crédits notifiées par la direction de la police nationale selon une procédure déconcentrée, privilégiant l'analyse des objectifs.

Dans l'annexe II de mon rapport, vous trouverez des informations sur l'expérience conduite dans le Val-de-Marne.

Les crédits d'équipement s'élèvent à 1 milliard de francs, soit une progression de 14,51 p. 100 par rapport à 1990. Ils seront utilisés pour la poursuite de l'effort en matière d'équipements immobiliers, de transmissions, de matériels et de logements.

Le deuxième volet de mon rapport porte sur les crédits de la sécurité civile.

Il importe de rappeler que la sécurité civile dispose d'une sphère de compétences beaucoup plus large que la seule mise en œuvre des moyens de lutte contre les incendies de forêt. Des catastrophes naturelles telles que les inondations de l'hiver dernier ou les accidents de déminage comme ceux survenus près de Chalon-sur-Saône cet été sont là pour nous rappeler le champ d'action des services de sécurité civile.

Nul doute, monsieur le ministre délégué, que nos débats d'aujourd'hui vont encore replacer au centre de l'actualité tout le dossier des incendies de forêt, pourtant moins importants que l'an dernier : 70 000 hectares ont été détruits contre 75 000 en 1989. Malheureusement, neuf sauveteurs ont payé de leur vie.

Monsieur le ministre délégué, vous avez rappelé le 3 octobre dernier devant notre assemblée combien cette année, la période de feux a été longue. C'est peut-être la raison pour laquelle elle a marqué encore davantage les esprits. C'est la conséquence de la sécheresse. En même temps, les moyens aériens ou terrestres ont souvent été mis en échec soit par la virulence des feux, soit par les conditions d'approche difficiles.

Des moyens nouveaux vont vous être réclamés avec insistance, je le sais. Qu'il me soit permis d'insister moi aussi sur la nécessité de prendre des décisions en ce domaine, d'autant que l'on sait qu'après la décision, il faut du temps pour que les commandes soient honorées et donc que le matériel soit opérationnel.

Cela ne doit en rien faire oublier que la prévention reste l'un des moyens efficaces de la gestion de ce dossier. Je souhaite insister à nouveau sur l'importance des mesures de prévention présentées le 24 octobre 1990 par M. le ministre de l'agriculture. Cela témoigne de la gestion interministérielle de ce dossier, comme je l'avais déjà fait observer l'an dernier.

S'agissant des crédits inscrits au titre du ministère de l'intérieur, les crédits de paiement sont légèrement supérieurs à un milliard de francs et progressent de 7,76 p. 100 par rapport à 1990, les autorisations de programme s'élèvent à plus de 168 millions et progressent de 3,78 p. 100.

En fonctionnement, on note des crédits à hauteur de 900 millions de francs, soit une progression de 8,39 p. 100 par rapport à 1990, dont une bonne partie est consacrée à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Ainsi que je l'avais déjà indiqué l'an dernier, il faudra à l'avenir traiter différemment ce dossier.

Cette augmentation des crédits permettra la création de quarante et un emplois supplémentaires pour les moyens aériens de la sécurité civile dont cinq postes d'encadrement, dix-neuf postes de pilote et dix-sept postes de mécanicien navigant. On constatera également des majorations de crédits pour la mise en place opérationnelle d'une nouvelle unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile spécialisée dans les risques chimiques et radiologiques.

La majoration des crédits de fonctionnement permettra également la prise en charge au titre de l'opération expérimentale d'affectation de 225 appelés du contingent dans les services départementaux d'incendie et de secours, les S.M.U.R. et les S.A.M.U.

Votre rapporteur, mes chers collègues, souhaite mentionner que 3 276 personnes sont répertoriées au titre de la défense civile, y compris les emplois militaires remboursés à la défense nationale.

Il souhaite également noter le rôle important des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, avec l'ensemble des problèmes posés par leur statut. Vous nous avez déjà parlé à plusieurs reprises de ce problème dans cette assemblée au cours du mois d'octobre dernier, monsieur le ministre, mais je ne doute pas que vous le ferez de nouveau au cours de cette journée.

**M. Alain Bonnet.** Sûrement !

**M. Guy Bêche, rapporteur spécial.** Les crédits d'équipement progressent de 4,25 p. 100, mais le projet de budget ne comporte aucun crédit destiné à permettre l'application d'un plan de renforcement et de renouvellement du parc des appareils bombardiers que j'évoquais au début de mon propos.

**M. le président.** Votre temps est écoulé, monsieur Bêche !

**M. Guy Bêche, rapporteur spécial.** J'ai bientôt fini, monsieur le président.

Lorsque la concertation interministérielle sera achevée, il faudra agir dans le cadre de la loi de finances rectificative, ce qui n'est pas forcément la formule la plus rigoureuse, comme se plaît à nous le faire remarquer la Cour des comptes.

Pour terminer, je rappelle l'intérêt que peut présenter la mise en place sur le territoire national de réseaux d'alerte pour la pollution de l'air, de l'eau, etc. et j'insiste sur la nécessité de coordonner l'ensemble des moyens déployés au regard de l'objectif global de sécurité intérieure. Beaucoup trop souvent, en effet, les services de l'Etat ne travaillent pas assez en synergie.

La commission des finances a suivi les conclusions de son rapporteur, qui appelait à l'adoption des crédits du ministère de l'intérieur, section « Police et sécurité civile ». Je demande à l'Assemblée nationale d'émettre le même vote. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Denise Cacheux, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour la police.

**Mme Denise Cacheux, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, rapporteur pour avis de la commission des lois pour les crédits de la police, je m'abstiendrai, comme le rapporteur de la commission des finances, de commenter les récents événements qui ont secoué les corps de la police, M. le ministre ayant prévu de faire une déclaration sur ce sujet après l'inter-vention des rapporteurs.

Je me limiterai donc à l'objet strict de mon rapport dont je ne vous infligerai pas la lecture exhaustive rappelant simplement les grandes lignes du travail accompli par la commission.

Les crédits de la police nationale représentent 35 p. 100 des crédits de paiement du ministère de l'intérieur.

Ils s'élèvent à 23 589 millions de francs. A structure constante, ils progressent de 5,4 p. 100 par rapport au budget voté en 1990, soit une progression supérieure à celle de l'ensemble du budget de l'intérieur qui est de 4,8 p. 100, et à celle du budget de l'Etat, qui est également de 4,8 p. 100.

Les dépenses de fonctionnement, 22 586 millions de francs, augmentent de 5,03 p. 100 et les dépenses d'équipement, 1 002 millions de francs, de 14,51 p. 100.

Enfin, les autorisations de programme, qui représentent 794,7 millions de francs, conservent le niveau atteint dans le budget de 1990.

Le budget de la police pour 1991 est la traduction financière de la volonté de poursuivre l'effort financier engagé par le plan de modernisation, d'adapter les effectifs aux besoins - notamment des nouvelles circonscriptions urbaines, de la police technique et scientifique et pour la maîtrise des flux migratoires -, de refondre les corps, de poursuivre l'effort de formation, de développer les mesures de déconcentration des crédits de fonctionnement et, enfin, de mettre en œuvre des plans d'équipement.

L'évolution de la criminalité et l'action menée par la police pour combattre les différentes formes de délinquance sont analysées dans le rapport. Vous pourriez y retrouver tous les chiffres. Je ne les reprendrai donc pas, me contentant d'une vue d'ensemble.

En 1989, la criminalité globale, qui représente le nombre des crimes et délits commis ou tentés constatés par l'ensemble des services de police et de gendarmerie, se caractérise par une augmentation en nombre de 133 748 faits et en pourcentage de 4,27 p. 100, avec un glissement vers les zones les plus urbanisées. Cette hausse d'ensemble situe la criminalité à un niveau proche de celui de l'année 1986.

Cette inversion de tendance constatée en 1989 met fin à la situation originale de la France au sein des pays européens comparables, puisque c'est le seul pays où la criminalité a baissé pendant quatre années consécutives. La criminalité remonte en effet dans la plupart des pays européens depuis plusieurs années, notamment en Grande-Bretagne où une augmentation de 5 p. 100 est enregistrée en 1989.

Je ne reprendrai pas ici l'analyse de la délinquance par catégorie d'infractions. Je rappelle simplement que l'ampleur de la délinquance de voie publique, qui représente 85 p. 100 de l'augmentation constatée, est le trait dominant du premier semestre de 1990.

A eux seuls, les vols liés à l'automobile et aux deux-roues participent pour 56 p. 100 à l'augmentation globale, tandis que les cambriolages et les destructions et dégradations de biens privés représentent respectivement 10 et 13 p. 100 de cette augmentation.

Cette évolution préoccupante ne pourra être enrayerée que par un accroissement de la présence policière sur la voie publique, une amélioration de l'efficacité de la police, tant au plan de la prévention qu'à celui que de la répression, et une adaptation des structures, afin que l'organisation de la police réponde mieux aux transformations démographiques, économiques et sociales du pays.

La tendance au transfert de la délinquance vers les zones urbanisées, constatée depuis 1987, s'est encore accentuée au premier semestre de 1990. Combiné à l'observation constante que le taux de criminalité pour 1 000 habitants croît avec la taille de l'agglomération, ce transfert persistant de criminalité vers les grandes villes est donc un facteur inflationniste.

La région parisienne est l'illustration de ce phénomène, l'accroissement de la criminalité au sein de la région se manifestant d'autant plus que l'on s'éloigne de la capitale : l'extension de la banlieue parisienne, c'est-à-dire l'urbanisation d'un périmètre de plus en plus large, diffuse la criminalité de Paris vers la petite et la grande couronne, tandis que Paris connaît une progression inférieure à la moyenne nationale.

Je ne comparerai pas les taux de criminalité selon les départements et les régions.

**M. Francis Delettre.** Dommage !

**Mme Denise Cacheux, rapporteur pour avis.** Vous trouverez les tableaux dans mon rapport.

Face à cette évolution de la criminalité, le taux d'élucidation s'établit globalement pour l'année 1989 à 38,82 p. 100. Le pourcentage des affaires élucidées demeure toujours très différent selon la nature des infractions. Satisfaisant pour les vols à l'étalage et pour les homicides, il l'est moins pour d'autres délits et notamment pour les vols avec violences sans arme à feu et les vols avec entrée par ruse. Enfin, les taux d'élucidation les plus bas concernent les aspects les plus communs de la petite délinquance, vols à la roulotte, vols d'automobiles, dégradations de biens privés et cambriolages.

Confrontée à cette situation, la police a une action préventive, destinée à assurer la sécurité dans la vie quotidienne.

L'évolution de la délinquance et des problématiques qui s'attachent aux mesures de répression ou d'insertion sociale ont conduit la police nationale à s'intégrer dans des dispositifs spécifiques de prévention, sans pour autant négliger les actions traditionnelles et dissuasives.

Les services de police, ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sont en effet appelés à appréhender, souvent très en amont, les dysfonctionnements de l'insertion, les prémices de la marginalisation ou de l'exclusion et, plus largement, les situations de détresse sociale qui nécessitent une action coordonnée des acteurs sociaux.

Dans ce contexte, les polices urbaines développent une police de proximité.

Les interventions de « police-secours » ont quasiment doublé en dix ans.

L'action quotidienne comporte aussi l'ilotage, qui vise à rapprocher le policier du citoyen en donnant un caractère personnel et permanent à la surveillance de la voie publique. Une impulsion nouvelle a été donnée à cette forme de prévention.

L'ilotage constitue vraiment un moyen essentiel d'une police de proximité. Toutefois, il est encore trop tôt pour en évaluer les effets sur la délinquance et le sentiment d'insécurité de la population. En outre, si cette expérience devait être étendue, se poserait inévitablement un problème d'effectifs, la création ou le redéploiement de centaines d'emplois de gardiens de la paix étant nécessaire pour assurer cette extension.

**M. Gilbert Millot.** Très bien !

**Mme Denise Cacheux, rapporteur pour avis.** Plus généralement, il importe d'augmenter la présence des ilotiers dans les quartiers en fin de journée et en soirée, notamment dans certains quartiers où, en fait, la population avec laquelle les contacts seraient les plus utiles n'est présente qu'en fin de journée et en soirée.

Dans le cadre de la politique du Gouvernement visant à rénover le service public et à favoriser une police de proximité, l'amélioration de la qualité de l'accueil constitue pour la direction centrale des polices urbaines une priorité qui passe notamment par de meilleures conditions d'accueil du public dans les commissariats. La rénovation des locaux de police doit être systématiquement accompagnée d'une formation spécifique des fonctionnaires chargés de cette mission d'accueil. L'effort engagé a porté en 1989 sur vingt sites appartenant à la première génération des contrats de ville. Au titre du programme de 1990, soixante-seize autres sites bénéficieront de l'installation de modules d'accueil et l'effort important engagé sera poursuivi en 1991.

La police mène également des actions en direction des jeunes.

En 1990, la police nationale a intensifié son action préventive en direction des jeunes dans divers domaines. Je ne les reprends pas. Vous les trouverez dans mon rapport.

À côté de l'action de proximité, on trouve bien évidemment la lutte contre le grand banditisme, le trafic et la consommation de drogue, la criminalité financière et l'action menée contre l'immigration clandestine. Je ne reprends pas non plus les chiffres !

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, madame le rapporteur.

**Mme Denise Cacheux, rapporteur pour avis.** Je n'ai pas tout à fait terminé, monsieur le président.

**M. Francis Delattre.** C'est important !

**Mme Denise Cacheux, rapporteur pour avis.** Le budget prévu pour l'action de la police traduit le souci du Gouvernement d'assurer la sécurité au quotidien, par une amélioration de l'efficacité des services publics de la police, et de renforcer l'armature de ce secteur public.

**M. Francis Delattre.** Elle n'y croit pas vraiment !

**Mme Denise Cacheux, rapporteur pour avis.** Les moyens accordés à la police nationale, au-delà de la consolidation au niveau de 1990 des crédits du plan de modernisation de la police, se traduiront en 1991 par l'ouverture de 662,8 millions de francs de crédits nouveaux. En effet, bien que ce plan de modernisation arrive à échéance à la fin de 1990, des moyens supplémentaires importants seront alloués en 1991 pour rendre plus performante l'action de la police nationale. Ils se traduisent notamment par une augmentation des moyens de fonctionnement.

Je ne reprends pas les grandes orientations du Gouvernement. Je pense que M. le ministre les donnera lui-même.

Le projet de budget élaboré pour 1991 s'articule autour des programmes finalisés du ministère. Pour ce faire, les renforts en personnels seront affectés par redéploiement et par création d'emploi à la police de proximité, au contrôle des flux migratoires, à la modernisation de la police et à la lutte contre la drogue.

De plus, en matière d'équipement, la poursuite et l'amplification du plan de modernisation permettent d'affecter de nouveaux crédits à l'informatique, avec une augmentation de 10 p. 100 de leur montant, aux transmissions, tout en poursuivant le programme immobilier et en développant les actions de déconcentration.

Je me permets de sortir de mon rôle de rapporteur, monsieur le ministre, pour, en tant que député de terrain, vous rappeler l'état déplorable du commissariat de Lille qui aurait vraiment besoin d'être refait !

**M. Francis Delattre.** Il n'est pas le seul !

**Mme Denise Cacheux, rapporteur pour avis.** Au terme de la période couverte par le plan de modernisation, les principaux projets concernant la police sont acquis. Je ne reprends pas le détail de l'application de ce plan, M. Bèche en ayant déjà parlé.

Les effectifs budgétaires des personnels de la police nationale s'établissent, en 1990, à 127 220. Les personnels dits actifs, soit 116 651, par opposition aux personnels administratifs - 10 569 -, se répartissent en 22 218 fonctionnaires en civil et 90 508 fonctionnaires en tenue, auxquels s'ajoutent 3 295 policiers auxiliaires.

L'attention du rapporteur pour avis a de nouveau été appelée sur le trop grand nombre de gradés et gardiens affectés à des tâches qui ne sont pas de leur compétence statutaire et qui devraient être remplies par des agents administratifs. En effet, dans un contexte de lutte renforcée contre la petite et la moyenne délinquance, il apparaît vivement souhaitable de remettre au plus vite sur la voie publique des personnels actifs occupés à des tâches administratives. Il convient de ne pas minorer l'importance d'un renfort en personnels administratifs pour assurer l'efficacité de la réforme des structures de la police.

**M. le président.** Madame Cacheux, veuillez conclure, s'il vous plaît !

**Mme Denise Cacheux, rapporteur pour avis.** Il est difficile de faire un choix parmi ce que je voulais encore dire. Je vais donc ne rien dire du tout (*Rires*)...

**M. Jean-Louis Debré.** C'est le meilleur choix !

**Mme Denise Cacheux, rapporteur pour avis.** ... renvoyant pour le reste l'Assemblée à mon rapport écrit.

J'ajouterai cependant un dernier mot. Bien qu'il ne s'agisse pas du budget du ministère de l'intérieur, j'ai entendu, à leur demande, les représentants de deux syndicats de policiers municipaux qui m'ont fait part de leurs réactions sur les propositions formulées par M. Clauzel dans son rapport sur les polices municipales. Ils se sont déclarés convaincus de la nécessité de donner un statut aux policiers municipaux, mais leurs divergences sont profondes sur les modalités à retenir.

J'en arrive à ma conclusion, pour indiquer que la commission des lois a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de l'intérieur pour la police. J'appelle l'Assemblée à faire de même. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République pour la sécurité civile.

**M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les observations qu'un rapporteur peut extraire en dix minutes d'un rapport assez volumineux impliquent forcément un choix. Le voici.

Je note d'abord que dans le projet de budget pour 1991 du ministère de l'intérieur, les crédits de paiement figurant à l'action « sécurité civile » progressent de 7,76 p. 100 et que, au sein de ces crédits de paiement, les crédits de fonctionnement augmentent de 8,39 p. 100, tandis que les dépenses d'équipement progressent de 4,25 p. 100. Les autorisations de programme, quant à elles, augmentent de 3,78 p. 100. Ce sont là, incontestablement, une série de décisions heureuses, encore qu'elles doivent être poursuivies dans les années à venir.

Quelles sont, ensuite, les mesures positives de ce projet de budget ? A coup sûr, la mise en place d'une nouvelle unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile spécialisée dans les risques industriels et chimiques, la création de quarante et un emplois de pilotes et spécialistes, l'accroissement des crédits de location d'aéronefs et de carburants, la création de 225 emplois d'appelés affectés essentiellement aux services départementaux d'incendie et de secours et l'inscription de 10 millions de francs au titre du remboursement aux services d'incendie des collectivités locales.

En revanche - j'ai déjà eu l'occasion de vous l'indiquer, monsieur le ministre - c'est avec inquiétude que l'on peut noter que le projet de budget pour 1991 ne comporte aucun crédit destiné à permettre l'application du plan de renforcement et de renouvellement du parc des appareils bombardiers d'eau.

Les augmentations en personnels se décomposent de la façon suivante : six emplois de sécurité, sept pilotes pour la base de Marignane, onze pilotes et dix-sept mécaniciens navigants pour le groupement d'hélicoptères.

S'y ajoutent les crédits suffisants pour couvrir le paiement des soldes des 225 jeunes gens appelés au titre du service actif de défense et qui seront mis à la disposition de la protection civile. Il y a là une innovation introduite l'année dernière qu'il convient de pousser. Il serait bon, monsieur le ministre, que les appelés ainsi affectés au service de la protection civile soient chaque année un peu plus nombreux.



Les personnels de la base de Marignane, que j'ai pu rencontrer grâce à vous-même et à vos services, doivent faire l'objet de votre attention : onze statuts différents pour ces personnels, c'est inadmissible !

Quant à la réévaluation des salaires et des effectifs, elle est indispensable. Ainsi, un pilote de Canadair préfère aller travailler dans une compagnie privée même si, comme vous l'avez fait observer en commission, monsieur le ministre, il travaille moins comme pilote de Canadair, puisqu'il n'y a pas, en principe, d'incendie pendant l'hiver.

Je me suis permis de vous recommander un moindre appel au recours à des équipages extérieurs saisonniers. En effet, quand on loue un Hercules, par exemple, on le loue généralement, comme d'autres appareils, à des compagnies américaines. Or les pilotes américains ne parlent pas français, ne s'entendent pas avec le personnel au sol ni avec les autres pilotes.

J'insiste à nouveau sur la nécessité de créer une cellule de presse dont le rôle serait de défendre les pilotes et l'ensemble du personnel qui luttent contre les incendies. Une campagne de presse a, en effet, dénoncé les Canadair, dont on disait qu'ils avaient plus de trente ans d'âge, qu'ils avaient été achetés d'occasion et comptaient plus de 100 000 heures de vol. Tout cela est faux ! Les populations critiquent souvent les pilotes de Canadair sans savoir au juste de quoi il retourne. Cela justifierait la création de la cellule de presse que je préconise et que souhaitent du reste les personnels qui dépendent de votre ministère.

Pour les sapeurs-pompiers, il y aurait tellement à dire qu'il me sera difficile de faire un choix dans le cadre des dix minutes qui me sont accordées et que j'ai déjà entamées. J'exprimerai un regret et présenterai par la même occasion un objectif pour l'avenir.

Les sapeurs-pompiers volontaires - c'est mon regret - n'ont pas de statut. Ainsi que vous le savez, lorsqu'ils ont un accident imputable au service ou qu'ils contractent une maladie à l'occasion du service, ils ne bénéficient pas du régime d'indemnisation prévu en matière d'accident du travail. L'article 12 du projet de loi relatif à la fonction publique territoriale, en cours de discussion devant le Parlement, vise à combler cette lacune. On ne peut qu'approuver une telle disposition, mais - c'est l'objectif que je vous propose - le statut tout entier du sapeur volontaire reste à créer.

Pour les sapeurs-pompiers professionnels, quatre décrets ont paru au *Journal officiel* du 26 septembre 1990, soit quelques jours avant le congrès annuel de la profession. Peut-être y avait-il là une erreur chronologique ! En tout cas, ces décrets vous ont valu, monsieur le ministre délégué, une conduite de Grenoble quelque peu injustifiée puisque, entré en fonctions, quelques jours auparavant, vous n'étiez en rien responsable de leur élaboration.

Pour autant, ces décrets sont insuffisants. Vous savez que les sapeurs-pompiers sont parmi les fonctionnaires les plus dociles et les plus aimables de l'Etat. Ils sont les mieux vus de la population. Le 1<sup>er</sup> décembre, ils seront quelque 30 000 à défilé à leur tour dans Paris. Je ne crains pas que ce défilé puisse être porteur de violences - les sapeurs-pompiers ne se livrent pas à des violences - mais le mécontentement est suffisamment fort pour que le rapporteur pour avis vous demande d'y prendre garde.

**M. Bernard Pons.** Il faut inscrire la proposition de loi du R.P.R. à l'ordre du jour !

**M. Jean-Louis Debré.** C'est une bonne idée !

**M. le président.** Monsieur Pasquini, poursuivez !

**M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis.** J'énumère rapidement les exigences : réexamen des classements indiciaires, création d'une structure hiérarchisée et, surtout, un statut valorisant. C'est très important du point de vue psychologique, et le contact que vous pourriez nouer avec les sapeurs-pompiers ne pourrait qu'être heureux.

**M. Bernard Pons et M. Jacques Toubon.** Seront-ils reçus par le Président de la République ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis.** Je ne peux pas répondre à cette question !

**M. le président.** Mes chers collègues, seul M. Pasquini a la parole. Écoutez-le attentivement !

Monsieur Pasquini, poursuivez.

**M. Jacques Toubon.** Où sont passés les milliards prévus pour les pompiers ?

**M. Eric Raoult.** Oui, où sont-ils ?

**M. le président.** Du calme, chers collègues !

**M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis.** En ce qui concerne les moyens aériens de la sécurité civile, nous possédons vingt-huit avions et vingt-cinq hélicoptères bombardiers d'eau.

Monsieur le ministre, vous avez fait la une du journal de ma région. Vous avez annoncé, en effet, que des avions Canadair seraient basés à Poretta. Cette annonce a soulevé un très grand enthousiasme dans ma région. Mais je crains qu'elle ne soit inexacte et je vous demande de bien vouloir rectifier le communiqué qu'a diffusé votre secrétariat.

On est allé, au cours des dernières années, vers un remplacement des Canadair par des hélicoptères Puma bombardiers d'eau. Mais on s'aperçoit actuellement que les Canadair sont indispensables. Vous avez annoncé que vous envisagiez d'en acheter douze. Cela me paraît impossible.

Sur le plan des crédits, d'abord, cela reviendrait à doubler la flotte existante, qui ne comporte pour le moment que onze appareils de ce type. Or quand on connaît le prix d'un seul appareil, il est vraisemblable que votre budget ne permettrait jamais d'en acheter douze d'un coup !

C'est impossible, ensuite, sur le plan technique, car l'entreprise canadienne qui fabrique ces avions est hors d'état de les fournir pour le moment. Nous savons, en effet, qu'aucun Canadair ne peut être livré avant fin 1994 ou fin 1995.

Je noterai enfin qu'aucun plan pluriannuel de renouvellement des moyens aériens n'est actuellement programmé. C'est regrettable.

J'en viens, pour terminer, - je dépasserai peut-être mon temps de parole d'une minute, monsieur le président - aux incendies.

Les incendies de forêt auront brûlé 70 000 hectares cette année, contre 75 000 hectares l'année dernière. On observe que ce sont toujours un très petit nombre de feux qui incendient le plus grand nombre d'hectares de forêts. Aussi est-il nécessaire, monsieur le ministre, de mener une réflexion sur les grands feux.

J'ai appelé votre attention, ainsi que celle de M. Sapin, président de la commission des lois, sur la situation de la région dont je suis l'élu. Nous avons eu à déplorer l'an dernier 2 000 mises à feu criminelles, dont 750 pour les mois d'août et septembre. La loi ne permet pas la constitution d'une commission d'enquête au motif qu'une information judiciaire est ouverte. Mais convenez que, lorsqu'un président du conseil général, un maire ou un préfet a déposé une plainte contre X et fait ouvrir une information sans qu'aucun élément permette jamais d'arrêter qui que ce soit dans un département où il s'est produit 2 000 mises à feu criminelles, il y a de quoi rechercher l'origine du problème, surtout lorsque vos propres collaborateurs, monsieur le ministre, affirment qu'elle est pastorale, que ce sont les bergers qui mettent le feu !

J'ai proposé l'aggravation des peines contre les auteurs d'incendie, ainsi que des peines complémentaires telles que l'interdiction de séjour, l'interdiction de pacage, l'interdiction de construire et, éventuellement, la publication des jugements.

J'ai préconisé par ailleurs, et je le fais encore, d'intensifier la recherche. Les crédits qui y sont consacrés apparaissent insuffisants. Vous avez dit que le personnel qui dépendait de vous était composé de gens intéressants et qui méritaient qu'on s'intéresse à eux. C'est vrai. Aussi permettez-moi de souligner que la plupart des officiers que j'ai eu l'occasion de rencontrer prétendent que, si l'on recherchait davantage, on pourrait permettre aux hélicoptères de sortir de nuit, ce qu'ils ne peuvent faire actuellement, et que, jointes à celles de l'armée les recherches pourraient permettre de trouver des engins propulseurs d'eau ou tout au moins de produits retardants.

**M. le président.** Monsieur Pasquini, veuillez conclure !

**M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis.** Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs, les observations que j'avais à présenter devant vous.

Je n'ai plus le temps d'évoquer la sécurité routière. Je vous indique cependant que le nombre des motocyclistes qui se sont tués cette année devient alarmant. Il est en augmentation constante et va de pair avec la vulgarisation de la moto-cyclette.

De la même façon, et sans avoir le temps de l'évoquer davantage, je signale, comme je le fais régulièrement chaque année, qu'il n'existe aucune législation en matière de loisirs maritimes, notamment de plongée sous marine. Or c'est là, monsieur le ministre, un domaine qui va devenir de plus en plus important et qui mérite votre attention.

Au bénéfice de ces observations très ramassées, j'indique que la commission des lois a émis un avis favorable à l'adoption de ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Clément, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour l'administration générale et les collectivités locales.

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, rapporteur pour avis de la commission des lois pour l'administration générale et les collectivités locales, j'insisterai surtout sur l'administration générale, et principalement sur l'un des deux aspects essentiels de son action : les étrangers. Je ne traiterai le deuxième aspect, les élections, que pour mémoire.

Pour les étrangers, je dirai, monsieur le ministre, avec une certaine solennité, que, après les événements de Vaulx-en-Velin et les manifestations lycéennes, compte tenu de l'aspect difficilement cernable, en tout cas pour partie, de ce que nous vivons aujourd'hui, on peut s'intéresser, à mon avis à juste titre, à la loi concernant les étrangers que, dès votre retour au pouvoir en 1988, vous avez mise en œuvre. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. Thierry Mandon.** Quel est le rapport ?

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** On sent aujourd'hui, à la lumière de l'expérience récente, combien l'idéologie a fait pression sur vous pour revenir sur la loi dite Pasqua (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) loi qui, de par le nom même de l'ancien ministre de l'intérieur, devait déclencher une réaction plus qu'une réflexion.

**M. Alain Colmat.** C'est vous qui le dites !

**M. Thierry Mandon.** Quel amalgame !

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** Je vais essayer de le démontrer rapidement !

**M. Jacques Toubon.** La preuve en est faite tous les jours !

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** Je dirai sans polémique, - et je souhaiterais même que mes collègues ne m'applaudissent pas - que si nous avions fait l'effort, en 1988, d'étudier toutes les législations de la Communauté européenne et de prendre la décision - arbitraire, je le reconnais - de nous situer dans la moyenne, nous n'aurions pas, la législation actuelle. Nous ne serions pas si loin de la loi Pasqua, avec peut-être plus de sévérité sur certains points, et moins sur d'autres.

Malheureusement vous avez tenu, pour les raisons idéologiques que je viens d'indiquer, à faire une loi qui, aujourd'hui apparaît à l'évidence comme incapable de mettre fin à l'immigration clandestine, l'une des moins guérissables parmi les plaies actuelles de la société française.

D'aucuns peuvent supposer qu'il y a calcul. Je ne veux pas l'imaginer. Certains peuvent penser qu'il y a abus dans la dénonciation. Je veux bien le croire. En tout cas, on ne peut pas considérer qu'il n'y a pas de problème et qu'il est très bien de ne pouvoir expulser des étrangers parce que vous avez créé une commission qui peut s'opposer aux décisions de l'autorité administrative !

Et que dire du mariage qui permet au conjoint d'un Français d'acquérir immédiatement la nationalité française ? Je connais des parquets - je peux donner des détails précis -

qui, de peur de se faire mal voir de la Chancellerie ou du ministre de l'intérieur, refusent de traquer les mariages blancs (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)...

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Qu'ils fassent leur devoir !

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** ...parce que ce n'est pas l'air du temps, parce que ce n'est pas la philosophie du Gouvernement.

Il s'agit là, mes chers collègues, d'un sujet - je l'ai dit d'entrée - sur lequel je ne veux pas engager de polémique, mais qui est d'une extrême gravité. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alain Bonnet.** Que d'exagération !

**M. Eric Raouf.** On va vous les envoyer en Dordogne, monsieur Bonnet. Vous verrez !

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** ...On ne cesse aujourd'hui de se faire de mutuels procès. Pour ma part, je ne prétends pas que c'était mieux avant ; je dis simplement que cela ne va pas.

Mes chers collègues, prenons la peine de regarder les législations des autres pays de la Communauté et adoptons une législation « moyenne » ! Nous ne remédierons pas à la situation explosive que nous connaissons quotidiennement si nous campons sur des positions idéologiques. Nous n'y parviendrons que si nous avons le souci d'assurer la sécurité des personnes et des biens, laquelle n'est pas assurée si j'en juge par les récents événements.

L'année dernière, vous aviez consenti des efforts particuliers pour assurer la mise en œuvre de cette loi. Mais vous avez eu quelques ennuis avec le Conseil constitutionnel, puisque les dispositions relatives au contrôle exercé par les tribunaux judiciaires a été déclaré non conforme à la Constitution - comme, d'ailleurs, l'opposition l'avait estimé. Certains tribunaux administratifs siègent dans les mêmes locaux que les tribunaux judiciaires les plus proches, ce qui soulève des difficultés croissantes. Un plan exceptionnel de 44 millions de francs a été décidé pour 1990-1991 afin d'accroître les capacités d'hébergement des étrangers en instance de reconduite. Cette politique coûteuse s'est révélée inefficace.

Second point : les élections. La majorité et le Gouvernement, s'inspirant d'ailleurs de la loi sur le financement des partis politiques votée deux ans auparavant, avaient manifesté une volonté de clarification, que je ne peux que saluer. Malheureusement, elle a été « polluée » par la décision du Gouvernement d'y ajouter une amnistie. Cela a suscité un sentiment de défiance dans l'opinion, alors que cette loi aurait dû au contraire établir des relations de confiance entre les citoyens et leurs élus. Bref, l'objectif a été manqué. Je le déplore, et nous le déplorons tous, car nous sommes tous concernés par cette affaire.

S'agissant des collectivités locales, j'évoquerai d'abord la mémoire de Gaston Defferre. Tous ici, nous l'entendons encore plaider avec passion et chaleur pour la décentralisation. S'il revenait parmi nous, il serait pour le moins surpris. En effet, la décentralisation reste au niveau des mots (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

**M. Alain Bonnet.** Vous avez voté contre les lois de décentralisation !

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** ... et les textes successifs que nous présente le Gouvernement traduisent une certaine méfiance à cet égard ! (*Mêmes mouvements.*)

**M. Gérard Bapt.** Vous étiez contre !

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** Vos réactions, mes chers collègues, prouvent la justesse de mon propos !

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Vous avez toujours été contre la décentralisation !

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** Nous assistons à des attaques en tout genre contre ces lois, au point que l'ensemble des maires et des présidents de collectivité se demandent si le Gouvernement veut vraiment poursuivre la décentralisation, ou s'il n'entend pas plutôt revenir dessus.

**M. René Dosière.** C'est vous qui dites cela !

**M. Gérard Bapt.** Vous qui avez voté contre, à l'époque !

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** Je soulignerai rapidement deux aspects.

L'an dernier, déjà, j'avais dénoncé le caractère fallacieux de la coresponsabilité instaurée entre l'Etat et les collectivités locales. J'avais notamment souligné les problèmes posés par le R.M.I.

C'est ainsi que, hier, au sein du conseil général de mon département, un élu socialiste a jugé honteux que les comités locaux d'insertion fonctionnent aussi peu. Je lui ai répondu que la coresponsabilité incombait autant au préfet qu'au président de conseil général. En clair, cela signifie qu'elle appartient un peu à tout le monde et un peu à personne.

Je ne crois pas, monsieur le ministre, à la coresponsabilité.

**M. Gérard Bapt.** C'est faute de coresponsabilité que les C.L.I. n'ont pas marché !

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** Il en va de même pour les problèmes fonciers, pour la maîtrise de l'urbanisme et la mise en œuvre du droit au logement. Vous avez fait une loi qui permet au préfet d'imposer à des maires l'implantation de logements sociaux sur le territoire de leurs communes.

Je vais vous dire ce que j pense, monsieur le ministre...

**M. Michel Français.** Ce n'est plus le rapporteur qui parle ! C'est un partisan !

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** Mon cher collègue, je suis plus ancien que vous, et de loin, dans cette maison. Je vous saurais donc gré de me laisser m'exprimer comme je l'entends.

**M. Gérard Bapt.** La motion de censure, c'est pour lundi !

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** La mise en œuvre du droit au logement pose un réel problème, et il est exact que certaines communes acceptent des H.L.M., d'autres non. Il est des communes qui ont de nombreuses H.L.M., d'autres qui n'en ont pas sur leur territoire.

Pour remédier à ce véritable dérèglement, vous avez choisi la contrainte. Mauvaise solution ! Je vous avais, pour ma part, proposé la voie de l'incitation. Aujourd'hui, il est bien tard et je me borne à dresser un bilan.

Monsieur le ministre, je ne crois pas à la contrainte - et cette remarque vaut pour la réforme que vous allez nous proposer sur les comités de communes - car on peut toujours contourner la loi et les règlements. Mieux vaut faire prendre conscience du problème aux élus locaux et leur expliquer qu'on ne peut loger tous les immigrés au même endroit. Des mesures d'incitation sont, à cet égard, indispensables.

**M. Eric Raoult.** C'est un problème de crédits !

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** C'est d'ailleurs, monsieur le ministre, ce que vous faites dans les comités de communes, puisque les fonds de compensation de T.V.A. seront largement redistribués en faveur des ces comités.

La répartition des dotations de l'Etat n'est donc pas totalement satisfaisante. Il aurait fallu étudier de plus près le problème du foncier et de la localisation de certains logements. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

**M. Eric Raoult.** Cela, c'est du concret, non de l'idéologie !

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** J'en arrive au second aspect de la décentralisation que j'entends traiter.

Ainsi que nous avons été nombreux à le souligner, il est dérisoire, pour ne pas dire partial, voire stupide, d'attaquer les régions sur le problème des lycées, sous le prétexte que les lycéens sont dans la rue. Ceux-ci y sont d'ailleurs encouragés par certains - du moins à gauche de cet hémicycle - puisqu'on leur paie le car pour « monter » à Paris ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Alain Bonnet.** Ce n'est pas vrai !

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Vos propos sont scandaleux !

**M. Eric Raoult.** Il faut payer les vitrines maintenant !

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** On croit rêver ! Je tiens à rappeler quelques chiffres.

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, monsieur le rapporteur pour avis !

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** Les dépenses scolaires des régions progressent de 42 p. 100. La dotation pour les constructions scolaires est, je le rappelle, de la moitié. L'effort des collectivités décentralisées en faveur des lycées est l'un des plus considérables qui aient été consentis depuis longtemps.

La loi de finances de 1988 prévoyait l'obligation de dresser le bilan des établissements secondaires département par département ! Cela n'a pas été réalisé. Le Gouvernement n'a prévu aucun crédit à cet effet. Le Sénat avait bien rouvert cette décision par le biais d'un amendement, mais ce dernier a été repoussé par le Gouvernement. Alors, d'un côté, vous faites le procès de vingt régions sur vingt-deux - qui, comme par hasard, appartiennent à l'opposition - en les accusant de carence au niveau des lycées et, d'un autre côté, vous ignorez l'obligation inscrite dans la loi de finances de 1988 de faire le bilan de l'état de nos constructions scolaires du second degré, préférant la polémique au travail sérieux qui consisterait à se demander où il convient de concentrer les efforts et ce que l'on peut faire de plus utile. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ce n'est pas la bonne approche ! La décentralisation implique le respect de l'autre dans la connaissance objective des situations. Or, on le sait, ces dernières ne sont pas identiques partout.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur le rapporteur pour avis.

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** Pour conclure - comme vous m'y invitez, monsieur le président -, je dirai que la fiscalité locale est en pleine confusion.

La taxe départementale sur le revenu est un monstre, tant du point de vue juridique que du point de vue fiscal. Personne ne peut admettre qu'un bien soit désormais imposé, non plus en fonction de sa valeur, mais en fonction du revenu de son propriétaire. C'est ouvrir la voie d'un dérèglement fiscal ! En outre, la compensation versée par l'Etat se révélera coûteuse pour le Gouvernement.

Enfin - et ceci est symbolique -, il est mis fin aux crédits Barangé, qui étaient traditionnellement affectés au financement des transports scolaires et des livres, et permettaient aux départements et aux communes de participer aux dépenses scolaires.

L'année même où les lycéens se soulèvent, le ministère du budget considère que les crédits Barangé, qui s'élevaient à 400 millions de francs, peuvent être supprimés.

Tout en admettant que le budget des collectivités locales est plus satisfaisant que l'année dernière (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste)...

**M. René Dosière.** C'est le meilleur depuis cinq ans !

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis.** ... je souhaiterais une certaine pérennité et une certaine sécurité dans son évolution. D'une année sur l'autre, le ministre du budget modifie les règles du jeu. L'année dernière, c'était la D.G.F. Cette année, c'est la dotation de péréquation de la taxe professionnelle. Nous n'avons aucune sécurité dans les modes de calcul. C'est un reproche qui s'ajoute, monsieur le ministre, à tous ceux que je viens de vous adresser.

Pour toutes ces raisons, je n'étais pas personnellement favorable à l'adoption de ce projet de budget. Mais je tiens à rassurer les représentants de la majorité : ce projet de budget a été adopté par la commission des lois. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.** Mesdames, messieurs les députés, j'avais annoncé tout à l'heure mon intention d'intervenir en changeant un peu l'ordre des prises de parole dans le débat budgétaire afin de m'exprimer le plus tôt possible devant vous sur les événements récents.

Je ne l'ai pas fait au début de la séance, à neuf heures trente, parce que l'hémicycle n'était pas encore « garni ». Je le fais à présent en interrompant le déroulement normal de la discussion. Naturellement, j'interviendrai à nouveau lorsque les représentants des groupes se seront exprimés, et je répondrai ensuite aux différentes questions qui seront posées. De toute façon, je ne prétends pas épuiser le sujet.

M. Clément a évoqué la législation française relative aux étrangers. Si l'on compare cette législation à celles qui sont en vigueur dans les autres pays de la Communauté européenne, on ne peut prétendre qu'elle soit l'une des plus souples.

Quant aux problèmes de statut des étrangers, à leurs conditions de séjour et de circulation dans l'ensemble des pays de la Communauté, ils seront entièrement réexaminés dans le cadre d'accords internationaux. Chacun pourra alors vérifier que la situation de la France n'est pas celle que décrivait M. Clément.

Mais il est vrai que ces questions d'émigration vers l'Europe - et non pas seulement vers la France - se posent, et se poseront dans l'avenir en termes renouvelés.

**M. Pierre Mazeaud.** Surtout vers la France !

**M. le ministre de l'intérieur.** C'est votre opinion.

**M. Eric Raoult.** Nous sommes en France !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je participais, la semaine dernière, à une réunion des ministres de l'intérieur des douze pays de la Communauté. Je peux vous dire que c'est un problème qui se pose à l'échelle européenne.

Mais, si j'ai demandé à intervenir maintenant, en interrompant l'ordre de la discussion, ce n'est pas pour répondre principalement à tel ou tel rapporteur.

Au passage, je remercie les rapporteurs qui ont invité l'Assemblée à adopter les crédits de ce ministère.

Je veux intervenir au sujet de ce qui s'est passé hier, non seulement à Paris, mais en France.

S'agissant plus particulièrement de Paris, il est vrai que des magasins ont été cassés, de nombreux fonctionnaires ou gendarmes blessés...

**M. Jacques Toubon.** Et des journalistes !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... des voitures brûlées ou endommagées, des journalistes molestés et parfois blessés. Mais, au-delà de toutes les mesures qui peuvent être prises, y compris pour indemniser les victimes, je pense qu'il est nécessaire de réfléchir pour l'avenir. Et, les mêmes causes risquant de produire les mêmes effets, je me sens autorisé à vous faire part de quelques réflexions.

J'avais souligné les risques que de grands rassemblements de jeunes, et de jeunes peu organisés, peuvent faire naître en milieu urbain. J'avais insisté sur les objectifs de sécurité des personnes et de sécurité des biens.

Naturellement, des dispositions ont été prises hier, non seulement à Paris, mais dans toute la France, pour assurer, d'une part, la sécurité des personnes, et en particulier des jeunes, et, d'autre part, la sécurité des biens.

Hier, à travers la France, plus de 300 000 jeunes - c'est une estimation - ont participé à des manifestations dans cent cinquante villes différentes. A Paris, la manifestation a été plus importante que partout ailleurs. Mais, en province, où elles ont été très nombreuses, les plus importantes n'ont pas dépassé 10 000 ou 15 000 participants. A Lyon, à Bordeaux, à Rennes, à Marseille et dans toutes les grandes villes universitaires, comme Grenoble, Montpellier ou Toulouse, les manifestations ont été importantes, mais somme toute limitées. Il n'y a pas eu d'incidents, si ce n'est des incidents mineurs. Pas de blessés. Pas de casse, sauf exceptions très rares. Et les incidents qui ont été signalés sont du domaine relativement accessoire, avec quelques incidents dans les gares, quelques bousculades. On peut dire que ce qui s'est passé dans ces manifestations qui ont eu lieu à travers la France a ressemblé à ce qui s'était passé à Paris le lundi 5 novembre, où une manifestation d'environ 15 000 personnes avait eu lieu sans provoquer de désordres graves. Encore qu'il y ait eu, ce jour-là, près de l'Assemblée nationale, des heurts...

**M. Alain Bonnet.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... au cours desquels des éléments incontrôlés ont détruit un kiosque à journaux et menacé d'incendier un restaurant tout proche.

**M. Eric Raoult.** Sans intervention de la police !

**M. le ministre de l'intérieur.** Avec intervention de la police - comme toujours très difficile dans ce genre de circonstance ! Car il faut chercher à isoler les violents et les provocateurs sans atteindre les manifestants, qui, dans le cadre de ces manifestations lycéennes, étaient très pacifiques.

La journée d'hier, quant à elle, a été très différente.

S'agissant de ce qui s'est passé à Paris, je vais vous apporter les informations et les analyses suivantes.

Si la manifestation lycéenne qui s'est déroulée hier à Paris est restée en elle-même pacifique et n'a pas donné lieu à des incidents sérieux, ni à des troubles graves...

**M. Bernard Pons.** Peut-on entendre des choses pareilles ?

**M. le ministre de l'intérieur.** ... en revanche, des troubles très graves ont eu lieu autour d'elle (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)...

**M. Jean-Louis Debré.** A cause d'elle !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... à côté d'elle. (*Mêmes mouvements.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Qu'est-ce que c'est que ces circonlocutions. Il faut appeler un chat un chat !

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie !

**M. le ministre de l'intérieur.** Dès le début, des actions violentes ont été constatées, mais réprimées et interrompues : sur le parcours de la manifestation, par exemple aux Gobelins ; sur les bords de la manifestation, comme rue de la Glacière ou à Denfert-Rochereau ; en avant d'elle, comme rue de Rennes ; et, naturellement, après sa dispersion, puisque, tard dans la soirée, des groupes sont intervenus avec violence avenue Bosquet, rue de Sèvres, rue Saint-Placide. Parfois, des heurts ont eu lieu loin de la manifestation, comme à la porte de Clignancourt, aux Halles ou à l'Etoile, où des débuts de violence ont été constatés.

Mais des faits graves, très graves, ont eu lieu d'abord au centre commercial de Montparnasse, ensuite face au pont de l'Alma.

En effet, à seize heures trente, un groupe nombreux, de plusieurs centaines de jeunes, très rapides, très agressifs, a pris de vitesse les forces de sécurité...

**M. Bernard Pons et M. Pierre Mazeaud.** Elles n'étaient pas là !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... qui se trouvaient à l'écart du parcours, et a attaqué le centre commercial !

**M. Pierre Mazeaud.** Quel aveu !

**M. le ministre de l'intérieur.** Mais, dix minutes après - et non pas une demi-heure après -, cinq compagnies républicaines de sécurité intervenaient...

**M. Bernard Pons.** Ils sont arrivés « comme les carabiniers ».

**M. le ministre de l'intérieur.** ... en partie pour protéger la partie du centre commercial qui n'avait pas été envahie par les casseurs, et en partie pour disperser ces casseurs.

Des interpellations ont encore été pratiquées, comme cela a été le cas durant tout l'après-midi d'hier. La sécurité publique et la police judiciaire en ont effectué au total quatre-vingt-dix, et la justice en est naturellement saisie.

A seize heures cinquante, lorsque ces éléments violents ont commencé à se diriger vers l'Alma, le cortège de la manifestation, qui s'était arrêté un moment pour éviter le contact, a repris sa progression. A ce moment, devant les risques que présentait cette bande composée de plusieurs centaines de jeunes très agressifs et très violents, qui quittaient le centre commercial de Montparnasse et se dirigeaient vers l'Alma, le préfet de police a demandé, d'une part, la dispersion anticipée de la manifestation, qui a d'ailleurs été annoncée peu de temps après par les organisateurs et qui s'est effectuée progressivement, et, d'autre part, que l'on ne traverse pas la Seine.

**M. Bernard Pons.** Eh oui ! Il fallait le prévoir !

**M. Arthur Deshayes.** Gouverner, c'est prévoir !

**M. le ministre de l'intérieur.** Peu de temps après s'engageant, au pont de l'Alma, des heurts très durs entre ce groupe très agressif et les forces de sécurité sans que la manifestation, qui s'est arrêtée loin du pont, y soit mêlée et alors qu'elle se disperse lentement. Ces affrontements, qui se sont soldés par de nombreux blessés parmi les forces de sécurité, se sont poursuivis pendant plusieurs heures et ont duré une partie de la soirée, surtout après que ce groupe important se fut lui-même subdivisé.

Quelles sont les conclusions que j'en tire ? Naturellement, il faut toujours améliorer les conditions de rapidité d'intervention. Certes ! Mais le cas pourra toujours se présenter où la police agira avec rapidité à certains endroits et se fera prendre de vitesse ailleurs. Le problème qui se pose, mesdames, messieurs les députés, est lié au phénomène de masse.

En fait, ces très grands rassemblements posent un problème. Pourquoi le 5 novembre...

**M. Jean-Louis Debré.** Il s'agit du 12 !

**M. le ministre de l'Intérieur.** ... ou ces dernières semaines, à Paris ou dans les villes de province, la situation a-t-elle été relativement facile à maîtriser et pourquoi les manifestations ont-elles pu se dérouler de façon calme dans un environnement paisible contrairement à ce qui s'est passé hier ? C'est parce que la manifestation d'hier a atteint un tel volume qu'elle a eu d'autres effets que ceux inhérents à la manifestation elle-même.

**M. Pierre Mazeaud.** Si vous le dites, c'est que vous le saviez avant !

**M. le président.** Monsieur Mazeaud, calmez-vous !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Elle a eu pour effet d'attirer vers la région parisienne un grand nombre de jeunes, qui sont venus non pour y participer mais pour profiter de la situation particulière que celle-ci créait et pour tenter de casser, voire de piller !

**M. Jean-Louis Gossuff.** Vous le saviez à l'avance !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Tout le monde va devoir tenir compte d'un tel phénomène, aussi bien les responsables des forces de l'ordre que les organisateurs de manifestations.

**M. Bernard Pons.** S.O.S.-Racisme !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Les organisateurs de la manifestation ont montré un grand sens de la responsabilité en acceptant, d'une part, de discuter les conditions d'organisation de celle-ci et, d'autre part, de procéder par anticipation à la dispersion du cortège au moment où les choses commençaient à se gâter et risquaient de tourner très mal.

**M. Bernard Pons.** Quel succès !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Nous devons tous réfléchir - surtout après les images que nous a montrées la télévision - à ce phénomène qui ne peut se mesurer simplement en termes d'ordre public.

**M. Alain Juppé.** Il fallait y réfléchir plus tôt !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Chacun a vu qu'il s'agit d'un phénomène qui, concernant des jeunes, doit être traité de façon spécifique.

Pour ma part, je continuerai toujours naturellement à privilégier la sécurité des personnes, surtout des jeunes, tout en incitant les forces de sécurité à interpellier, autant qu'elles le peuvent, les auteurs présumés de violences, pour que la justice puisse prendre les sanctions qui s'imposent.

Voilà la déclaration que je tenais à faire en guise d'éclairage. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Pierre Mazeaud.** Il n'y a rien dans votre déclaration !

**M. Eric Raoult.** Ce n'est pas une réponse, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Je reste bien sûr à votre disposition pendant le débat budgétaire pour revenir sur ces événements. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

**M. Patrick Ollier et Pierre Mazeaud.** Et les victimes ?

**M. Jean-Louis Gossuff.** Et les policiers blessés ?

**M. Arthur Dehaene.** C'est scandaleux !

#### Rappels au règlement

**M. Jacques Toubon.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Toubon, pour un rappel au règlement.

**M. Jacques Toubon.** Je dis au nom de l'opposition que cette déclaration du Gouvernement prouve la volonté manifeste du ministre de l'Intérieur de dédramatiser les événements d'hier et de les ramener à la dimension de quelques incidents. Cette volonté n'est à la hauteur ni de la gravité des faits ni de la responsabilité qui est celle du ministre et du Gouvernement tout entier. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

**Un député du groupe socialiste.** Hier, il n'y a pas eu de mort au moins !

**M. Jacques Toubon.** Par l'organisation du service d'ordre qu'il a décidée - car c'est bien de sa responsabilité -, le Gouvernement a choisi, c'est clair, de laisser faire. C'est ce qui s'est passé !

**M. Jean-Pierre Worms.** Vous auriez préféré faire intervenir quelques voltigeurs ?

**M. Jacques Toubon.** Tout le monde doit être conscient que les incidents qui se sont produits hier sont en grande partie la conséquence des instructions données au service d'ordre. Au reste, ces instructions montrent bien que le ministre refuse de faire accomplir le travail de maintien de l'ordre qui est pourtant celui de la police.

Vous prétendez, monsieur le ministre, vous l'avez déclaré *in fine*, que ces problèmes ne doivent pas être traités par la répression mais par la prévention. Mais là est justement le problème. Face à la manifestation, vous n'avez pas choisi la bonne méthode et elle a dégénéré en incidents dramatiques, causant des dommages dont l'indemnisation n'a d'ailleurs pas été évoquée dans votre intervention. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Mais si !

**M. le président.** Calmez-vous, mes chers collègues. Laissez M. Toubon conclure !

**M. Jacques Toubon.** Quant à la prévention, monsieur le ministre, mesdames, messieurs de la majorité, vous n'en avez pas fait non plus !

Il y a dix ans que vous êtes au pouvoir. Or s'ouvre aujourd'hui en France un véritable précipice social. Voilà le bilan de votre action.

**M. Jean-Louis Debré.** A cause d'idées fausses !

**M. Jacques Toubon.** De surcroît, le Président de la République joue avec l'opinion publique, et ce qui est plus grave et plus pendable encore, avec les jeunes, en faisant semblant de croire que la responsabilité qui est engagée, ce n'est pas la sienne mais celle du Premier ministre ou celle du ministre de l'éducation nationale. Et il s'interroge : où sont passés les milliards votés dans le budget ? Que fait le Gouvernement ?

En fait, chacun sait très bien que ce sont les propos que le Président de la République a tenu depuis dix ans qui ont permis que de tels faits se produisent, que c'est lui qui a encouragé un certain nombre de comportements ! Et maintenant, il fait semblant, en versant des larmes de crocodile (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste), de déplorer la situation et de comprendre ce qui se passe ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

**M. le président.** Concluez, monsieur Toubon !

**M. Jacques Toubon.** Monsieur le ministre, s'agissant du maintien de l'ordre, vous avez failli car les instructions que vous avez données étaient inadaptées. De surcroît, vous n'avez pas non plus réussi à maîtriser les problèmes auxquels la société française est confrontée.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Et vous ?

**M. Jean-Pierre Worms.** M. Toubon sait de quoi il parle !

**M. Jacques Toubon.** C'est un double échec. Nous en avons vu les conséquences hier dans la rue et, il y a quelque temps, à Vaulx-en-Velin. Ce que nous voyons aujourd'hui dans la banlieue parisienne,...

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Et dans les cités de la ville de Paris, il faut voir !

**M. Jacques Toubon.** ... c'est également le reflet de cet échec ! Tout cela montre qu'il y a un grave problème.

Vos propos d'aujourd'hui, monsieur le ministre, et tout ce qui a été dit hier par le Président de la République ou par le Gouvernement démontrent à l'évidence que nous ne pouvons pas faire confiance à cette majorité...

**M. Arthur Dehaene.** Relative !

**M. Jacques Toubon.** ... ni à ce gouvernement pour traiter les problèmes actuels de la société française ! Il est temps que vous passiez les responsabilités à d'autres qui essaieront de le faire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Julien Dray.** A Chirac ou à Giscard ?

**M. Guy Bêche,** rapporteur spécial. M. Toubon n'a pas changé !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues, un peu de calme.

J'ai laissé M. Toubon développer son propos qui n'avait que de lointains rapports avec un rappel au règlement, mais je crois que c'était légitime.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Eric Raoult.** A Joxe-Pilate !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je répondrai à M. Toubon en quelques mots.

Il n'y a de ma part aucune volonté de dédramatiser. J'ai parlé de ces choses graves comme étant des choses graves. Toutefois, si je ne me suis pas bien fait comprendre, je ne voudrais pas que nous restions sur un malentendu. Aussi, je vais faire quelques rappels.

J'ai évoqué les problèmes d'indemnisation sans entrer dans les détails, mais, comme vous le savez, il y a une réglementation en la matière. J'ai aussi parlé des blessés appartenant au service d'ordre.

**M. Pierre Mazeaud et M. Eric Raoult.** On n'a pas entendu !

**M. le ministre de l'intérieur.** Pour le reste, monsieur Toubon, si vous pensez de bonne foi que la volonté du Gouvernement - la mienne en particulier - était de laisser faire, vous vous trompez.

**M. Pierre Mazeaud.** Alors, c'est pire !

**M. Eric Raoult.** Mais vous l'aviez dit !

**M. le ministre de l'intérieur.** Si vous ne le pensez pas et si vous le dites vous êtes de mauvaise foi. Si vous le pensez, vous avez tort.

La volonté du Gouvernement, de moi-même, comme celle de tous les responsables de l'ordre public est, a été hier et sera demain, face à de grands rassemblements de jeunes, comprenant des adolescents, des étudiants, des lycéens, mais aussi de nombreux enfants, d'éviter les drames, monsieur Toubon, et non de dramatiser ou de dédramatiser !

**M. Michel François.** Très bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** C'est la raison pour laquelle j'ai conclu mon exposé en disant qu'il fallait réfléchir au problème particulier que pose dans une grande ville comme Paris un immense rassemblement de jeunes. Au demeurant, je constate que des rassemblements limités, comme il y en a eus à Paris le 5 novembre et dans nombre de villes de province hier, ne créent pas les mêmes risques.

Monsieur Toubon - et je pense que, sur ce point, toutes les personnes de bonne foi ne peuvent qu'être d'accord -, les problèmes d'ordre public concernant des jeunes, parmi lesquels se trouvent des enfants, doivent être posés dans des termes assez particuliers. En tout cas, c'est ainsi que je le comprends. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jacques Toubon.** Vous avez été soit irresponsable, soit inefficace ! C'est l'un ou l'autre ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Eric Raoult.** Ce n'est pas un ministre, c'est une puéricultrice !

**M. Pierre Mazeaud.** La réponse du ministre, c'est : « Il faut réfléchir ! »

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** A vous, cela vous arrive si rarement !

**Un député du groupe socialiste.** Réfléchir vaut mieux qu'assommer !

**M. le président.** Monsieur Mazeaud, je vous en prie !

La parole est à M. Jacques Brunhes, pour un rappel au règlement.

**M. Jacques Brunhes.** Monsieur le ministre, je viens d'entendre vos propos embarrassés. La grande leçon de la journée d'hier a été le rassemblement de ces centaines de milliers de lycéens à Paris et dans toute la France. On peut honnêtement se demander si le triste spectacle donné hier par des voyous étrangers...

**M. Gérard Bapt.** Qu'est-ce qu'il dit ? Des étrangers ? Ce sont des propos racistes !

**M. Jacques Brunhes.** ... des voyous étrangers au cortège (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) n'a pas été une aubaine pour discréditer et salir la manifestation, et si ce n'était pas une manœuvre de diversion.

Vous nous dites, monsieur le ministre, que vous aviez souligné tous les risques que cette manifestation comportait. Mais aviez-vous pris les dispositions nécessaires pour les prévenir ? Vous me permettez de ne pas en être totalement convaincu.

M. le préfet de police a été plus prompt à boucler les ponts de la Seine qu'à ramener les casseurs à la raison. Tout observateur attentif des faits qui se sont produits hier à Paris ne peut qu'arriver à la conclusion qu'un scénario avait été préparé à l'avance. (« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Il reste que cette journée aura été la grande journée des revendications des jeunes, que des problèmes de société sont à résoudre et que tout ce qui s'est passé ressemble à une manœuvre de diversion visant à discréditer leur grand mouvement.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** Je souhaite vous détromper, vous aussi, monsieur Brunhes.

S'agissant des forces de l'ordre, elles sont intervenues en de nombreux points pour interrompre ou même prévenir des phénomènes de casse. Cela a été notamment le cas aux Gobelins et à Denfert.

Il est vrai que, par moments, des éléments violents entraînent dans la manifestation. Or toute la difficulté consiste, pour les services de sécurité, à suivre au sein d'une manifestation ceux qui sèment le désordre, qui menacent et parfois attaquent. C'est la raison pour laquelle tout le dispositif visait surtout à éviter les scènes de casse ou, à tous les moins, à les interrompre quand elles commençaient.

J'ai longuement évoqué ce qui s'est produit au centre commercial Maine-Montparnasse. Pourquoi ? Parce que c'est là qu'en dépit d'une intervention rapide - mais pas assez, semble-t-il - les dommages les plus grands ont été causés.

Mais, monsieur Brunhes, si, de bonne foi, vous pouvez imaginer que le Gouvernement a eu l'idée perverse ou folle d'organiser ou de laisser faire ce genre de choses, je souhaite vous retirer cette idée !

Ce que je peux vous dire pour hier, pour aujourd'hui, pour demain, s'agissant encore une fois des problèmes particuliers posés par de vastes rassemblements de jeunes, surtout à Paris, mais aussi dans l'ensemble de la région parisienne, rassemblements qui attirent des éléments extérieurs - et cela est vrai d'ailleurs pour toutes les manifestations - c'est que les problèmes de maintien de l'ordre public se posent de façon particulièrement délicate si l'on veut tenir compte, comme nous le faisons, de la présence de nombreux jeunes qui sont parfois des enfants et qui peuvent à certains moments être pris de panique. C'est en fonction de ces données que sont organisées les tâches très difficiles de maintien de l'ordre.

J'espère évidemment que nous n'aurons pas à affronter à nouveau de telles situations parce qu'elles font naître de très grands périls. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Pons.

**M. Bernard Pons.** L'union des syndicats catégoriels de la police nationale nous fait savoir que le bilan de la manifestation d'hier est très lourd chez les C.R.S. : 193 blessés dont 5 blessés graves et 34 hospitalisés ; quatre compagnies déclarées « hors service » dont une, la C.R.S. n° 43 de Chalon-sur-Saône, complètement décimée.

Hier, les Français ont assisté avec stupéfaction à une manifestation dans les rues de Paris en grande partie organisée par une formation politique proche du pouvoir. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ils ont vu un Président de la République jouer successivement les incendiaires et les pompiers. (*Mêmes mouvements.*) Ils ont assisté au spectacle d'un Gouvernement privé de son Premier ministre. Et, aujourd'hui, le ministre de l'intérieur démontre, par ses propos, qu'il est soit irresponsable soit inefficace. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Vous pouvez parler !

**M. René Drouin.** A Ouvéa, vous étiez responsable, vous vous en souvenez ? (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie.

**M. Bernard Pons.** Dans ces conditions, monsieur le président, le groupe du R.P.R....

**M. Julien Dray.** Vous, vous auriez mis de l'ordre façon Ouvéa !

**M. Bernard Pons.** ...demande une suspension de séance d'une demi-heure. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Monsieur Pons, la suspension de séance est de droit. Mais avant, je vais donner la parole à deux de vos collègues, qui me l'avaient demandée pour faire des rappels au règlement.

La parole est à M. Georges Hage.

**M. Georges Hage.** Monsieur le ministre de l'intérieur, savez-vous ce qui m'inquiète le plus à l'heure où nous parlons ?

**M. Jean-Louis Debré.** Le parti communiste ! (*Rires.*)

**M. Jacques Toubon.** Cela n'inquiète plus personne ! Il est en coma dépassé !

**M. le président.** Monsieur Debré, vous vous êtes suffisamment exprimé. Ecoutez M. Hage qui va vite nous faire part de son propos.

**M. Georges Hage.** C'est que le ministre de l'éducation nationale, lorsque je lui ai demandé, dans la nuit de lundi à mardi dernier alors que nous discutons de son budget, sur quels crédits seraient financées les mesures qui venaient d'être annoncées, qu'il s'agisse des personnels A.T.O.S., des surveillants ou des contrats emploi-solidarité a été incapable de me répondre.

**M. Eric Raoult.** C'est vrai !

**M. Georges Hage.** De plus, l'exploration des documents budgétaires ne m'a pas permis d'être davantage éclairé !

**M. Patrick Ollier.** C'est encore vrai !

**M. Georges Hage.** Autrement dit, au moment où l'on feint de prêter l'oreille aux revendications lycéennes, il n'y a pas un centime au budget pour les satisfaire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Mazeaud.** C'est toujours vrai !

**M. Georges Hage.** Monsieur le ministre, il serait des plus inquiétant que l'on tentât de mener les lycéens en bateau. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jérôme Lambert.** Et les collectifs budgétaires ?

**M. le président.** La parole est à M. Jean Auroux, pour le dernier appel au règlement, après quoi je suspendrai la séance.

**M. Jean Auroux.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons tous à l'esprit un certain nombre d'images d'hier. Je souhaite que celle que cette assemblée donnera aujourd'hui d'elle-même soit à la hauteur de l'attente des jeunes. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Jacques Toubon.** Cessez de nous donner des leçons !

**M. le président.** Mes chers collègues, calmez-vous !

**M. Jean Auroux.** Or je crains fort - et je le regrette - que la polémique engagée par l'opposition ne soit pas à la hauteur de la situation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Mazeaud.** C'est une honte !

**M. Patrick Ollier.** C'est vous qui gouvernez !

**M. Jean-Louis Goasduff.** Il faut avoir un certain culot pour tenir de tels propos !

**M. Jean-Pierre Michel.** Vous avez la mémoire courte, messieurs de l'opposition !

**M. Jean Auroux.** La journée d'hier a été marquée par trois sortes d'images.

D'abord, des images de violence. Comme tous les Français, comme les organisateurs de la manifestation eux-mêmes et comme le Gouvernement, nous regrettons les incidents qui se sont produits. Je tiens, à cet égard, au nom du groupe socialiste, à rendre hommage au sens de la mesure et des responsabilités à la fois de ceux qui ont donné des ordres et de ceux qui les ont exécutés, c'est-à-dire les forces de police et de sécurité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Eric Raoult.** Il n'y a pas eu d'ordres !

**M. Jean Auroux.** Nous souhaitons, monsieur le ministre, comme vous l'avez indiqué à la tribune, que l'indemnisation des victimes soit rapide et convenable.

**M. Pierre Mazeaud.** Enfin !

**M. Jean Auroux.** La deuxième sorte d'images que nous avons à l'esprit, c'est celle d'une manifestation des jeunes ayant de légitimes revendications à exprimer, ainsi que des messages à faire passer.

**M. Jean-Louis Debré.** Il y a dix ans que vous êtes au pouvoir !

**M. Jacques Toubon.** En effet !

**M. Alain Juppé.** Dix ans, ça suffit !

**M. Jean Auroux.** J'ai le sentiment que certains ici n'ont pas encore très bien compris ce que ces jeunes attendent de nous (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Je rends hommage aux organisateurs de cette manifestation (*Protestations sur les mêmes bancs.*), notamment à leur sens du dialogue, y compris avec le Gouvernement. (*Mêmes mouvements.*) Ils ont réussi à faire participer environ 200 000 jeunes - et pour certains, c'était la première manifestation - à un moment qu'ils n'oublieront pas !

**M. Alain Juppé.** Dix ans !

**M. Jean Auroux.** La troisième sorte d'images que je veux garder de cette journée, c'est celle du dialogue, celle de ces jeunes qui ont été reçus, comme vous n'avez jamais su le faire, messieurs de la droite (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) aussi bien par le ministre de l'éducation que par le Président de la République ! (*Mêmes mouvements.*)

**M. le président.** Ecoutez M. Auroux !

**M. Jean Auroux.** Au nom du groupe socialiste, je tiens à vous dire, monsieur le ministre, que nous sommes heureux que les précautions que vous avez prises, que les ordres que

vous avez donnés, que le sens de la responsabilité des forces de sécurité aient permis de préserver les chances de dialogue...

**M. Eric Raoult.** Mitterrand détourne les mineurs !

**M. le président.** Monsieur Raoult, je vous en prie !

**M. Eric Raoult.** C'est vrai !

**M. le président.** Je vous en prie !

**M. Jean Auroux.** ... entre les jeunes, les pouvoirs publics et leurs représentants.

Je vous remercie d'avoir, malgré les difficultés, préservé et privilégié la sécurité des jeunes : ils vous en seront reconnaissants ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Que se serait-il passé, messieurs du R.P.R. et de l'U.D.F., si nous avions vu sur nos écrans un Malik Oussekinine frappé par des voltigeurs ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Claude Labbé.** On l'attendait, celle-là !

**M. Pierre Mazeaud.** Bravo !

**M. Arthur Dehaine.** Ce n'est pas un argument !

**M. Jean Auroux.** M. Toubon regrette qu'on n'ait pas sorti assez de matraques...

**M. Arthur Dehaine.** Et les casseurs ?

**M. Jean Auroux.** ... et M. Pons regrette Ouvéa.

**M. Jean-Louis Gooduff.** Qu'est-ce que vous dites aux casseurs ?

**M. Jean Auroux.** Aujourd'hui, le Gouvernement et sa majorité ont les mains propres ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Eric Raoult.** Vous êtes impuissants !

**M. Alain Juppé.** Paltoquet !

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à onze heures trente, est reprise à douze heures.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

#### Rappel au règlement

**M. le président.** La parole est à M. Francis Delattre, pour un rappel au règlement, bref, si possible.

**M. Francis Delattre.** Il sera bref, monsieur le président.

Monsieur le ministre, le groupe Union pour la démocratie française n'est pas convaincu par vos explications embarrassées et déplore le chiffre le plus important de blessés graves relevé parmi les forces de l'ordre dans une manifestation depuis 1968.

Nous dénonçons, en premier lieu, l'attitude plus qu'ambiguë, je dirai même peu glorieuse, du Président de la République, qui se défait peu élégamment de ses responsabilités sur le gouvernement qu'il a nommé, créant ainsi à la tête de l'Etat une situation de défiance peu propice à régler les grands dossiers du pays.

Le groupe U.D.F. pose au Gouvernement deux questions précises.

La première porte sur les interpellations d'hier soir.

Vous avez annoncé, monsieur le ministre, quelques dizaines d'interpellations, alors que plusieurs centaines de casseurs ont été dûment recensés par les caméras de la télévision. Pouvez-vous nous préciser, ce midi, leur exacte situation juridique ? En un mot, je serais tenté de vous demander : combien ont déjà été relâchés ?

La seconde question concerne le plan d'urgence annoncé par le ministre de l'éducation nationale.

Pouvez-vous nous indiquer quand ce plan viendra en discussion devant le Parlement ? S'il n'est pas complètement prêt, ne serait-il pas opportun, avant la conférence des présidents, d'envisager un report de l'examen définitif des crédits du ministère de l'éducation nationale, sur lesquels l'Assemblée doit normalement statuer vendredi prochain ?

Voilà deux questions précises auxquelles nous souhaiterions avoir des réponses précises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, s'agissant du plan d'urgence pour l'éducation nationale, le ministre de l'éducation nationale est à l'œuvre en ce moment même.

**M. Hervé de Charette.** Cela fait dix ans qu'il fallait vous en occuper !

**M. le ministre de l'intérieur.** Vous avez raison : c'est une tâche de longue haleine !

**M. Hervé de Charette.** Voilà dix ans que vous êtes au pouvoir ! Ce plan d'urgence sert à rattraper les erreurs du parti socialiste !

**M. Jean Beaufils.** Un peu de mémoire !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je demanderai à M. le ministre de l'éducation nationale d'informer le Parlement. Il le fera facilement demain à l'occasion des questions d'actualité.

Enfin, je vous confirme qu'il y a eu quatre-vingt-dix interpellations, dont cinquante-six faites par la sécurité publique et trente-quatre par la police judiciaire. Dès hier soir, la Chancellerie s'occupait activement des suites judiciaires à donner.

**M. Robert Pandraud.** Connaissez-vous le nombre des lycéens concernés ?

#### Reprise de la discussion

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Henri Cuq, premier orateur inscrit.

**M. Henri Cuq.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je souhaiterais tout d'abord rendre hommage à tous les policiers et à tous les gendarmes qui ont été blessés hier et dont quelques-uns sont dans un état grave.

Je voudrais associer à cet hommage les journalistes, qui ont été souvent lâchement agressés et qui n'ont pu mener parfois leur mission à son terme.

Je voudrais également demander au ministre, bien que cela ait déjà été fait, mais je suis sûr qu'il fera le maximum, que toutes les décisions soient prises afin que les commerçants et les automobilistes dont la protection n'a pu être assurée retrouvent dans les meilleurs délais leur outil de travail.

Monsieur le ministre, compte tenu du temps qui m'est imparti, je centrerai mon propos sur les moyens plus particulièrement consacrés à la sécurité des Français.

Globalement, les crédits inscrits à votre budget s'élèvent à 67,5 milliards de francs. Ils augmentent de 4,8 p. 100, soit une progression comparable à celle du budget de l'Etat.

Les crédits de la police nationale, qui représentent 35 p. 100 des crédits de paiement de votre ministère, s'élèvent, quant à eux, à 23 589 millions. A structure constante, ils progressent de 5,4 p. 100 par rapport au budget de 1980. Les autorisations de programme, qui représentent 794,7 millions de francs, sont au même niveau qu'en 1980.

Votre budget, monsieur le ministre - je ne partage pas là l'avis de nos rapporteurs -, est un budget de stagnation. La seule mesure qui mérite d'y être relevée concerne la formation, dont les crédits progressent de 36 p. 100, ce dont je vous donne volontiers acte.

Mais votre budget ne donne pas à la police les moyens d'assurer convenablement ses missions et, au-delà de cette absence de ces moyens, c'est à l'ensemble de votre gestion que l'on doit imputer le malaise généralisé qui frappe aujourd'hui nos forces de l'ordre.

En effet, ce budget ne répond pas aux problèmes majeurs que rencontre notre police. Je prendrai pour le démontrer trois exemples.

J'observerai d'abord que les créations de postes sont insuffisantes.

Vous recrutez trente-quatre inspecteurs de police supplémentaires. Cela ne suffit pas !

Je vous rappelle qu'en 1986 la loi de finances rectificative, présentée par M. Pasqua et M. Pandraud, a permis d'obtenir la création de 420 emplois d'inspecteur.



**M. Alain Bonnet.** Je croyais que vous vouliez moins de fonctionnaires !

**M. Henri Cuq.** Il faut des priorités !

**M. Alain Bonnet.** Je vois !

**M. Henri Cuq.** Vous créez 286 emplois de gardien de la paix pour la police de proximité et ce que vous appelez la maltrise des flux migratoires ; c'est à peine les effectifs qui seraient nécessaires pour renforcer les besoins d'un département, comme celui des Yvelines.

Je vous rappelle également qu'en 1986 le Gouvernement de Jacques Chirac avait créé 500 emplois de gardiens de la paix auxquels s'étaient ajoutés 507 emplois nouveaux dans le budget de 1987.

Je note par ailleurs que votre politique immobilière marque le pas tant en ce qui concerne la rénovation des commissariats que la construction de logements. L'effort engagé par la loi de modernisation est aujourd'hui bloqué, alors que la difficulté à se loger demeure l'une des préoccupations majeures des policiers affectés en particulier dans la région parisienne.

Enfin, si l'on s'arrête à l'un des postes que vous annoncez en progression sensible, les transmissions et l'informatique, il y a tout lieu de craindre qu'il ne connaisse qu'une application concrète très partielle. En effet, notre rapporteur de la commission des finances souligne, à juste titre, que le taux de consommation des crédits sur ce chapitre ne dépasse pas 60 p. 100 pour 1989, alors qu'il était de 93 p. 100 en 1986 et de près de 76 p. 100 en 1987.

Vos services sont donc manifestement incapables, à l'heure actuelle, d'assurer la modernisation de vos moyens informatiques et de transmission.

Cette faiblesse des moyens, qui dépasse naturellement les quelques exemples énumérés, n'est qu'un des aspects du malaise grandissant qui frappe aujourd'hui l'ensemble des corps de la police nationale.

En dépit des engagements que vous aviez pris dans cet hémicycle l'an dernier, la réforme des corps et carrières n'est toujours pas engagée et rien ne laisse entrevoir, pour reprendre la formule du Premier ministre, que la police est aujourd'hui le laboratoire de modernisation de la fonction publique. Tous les corps s'interrogent. Les personnels administratifs sont, une fois de plus, exclus de ce projet de réforme, et ils ont le sentiment profond d'être les laissés-pour-compte de la police nationale. Peut-être pourrez-vous aujourd'hui nous apporter des précisions de nature à les rassurer.

Les effectifs sont toujours aussi mal gérés, et la pénurie affecte tant l'encadrement - en particulier chez les officiers de police judiciaire - que le personnel en tenue, notamment dans les commissariats de la Grande couronne, particulièrement exposée à la petite et moyenne délinquance et où le manque de gardiens de la paix devient préoccupant.

Les inspecteurs qui ne sont pas officiers de police attendent la prime prévue à l'article 20 attribuée aux agents de police judiciaire. Quant aux inspecteurs officiers de police judiciaire et aux officiers de paix, ils attendent la création d'une bonification indiciaire de 280 francs par mois que perçoivent déjà les gendarmes officiers de police judiciaire. Les fonctionnaires des C.R.S., de leur côté, attendent la revalorisation de l'indemnité journalière d'absence temporaire promise depuis deux ans.

Les fonctionnaires de la Grande Couronne, qui connaissent aujourd'hui des conditions de travail aussi difficiles que leurs collègues parisiens de la Petite couronne, sont injustement pénalisés. Ils souhaitent légitimement obtenir la prime dite de poste difficile. Quand, monsieur le ministre, la leur donnerez-vous ?

Enfin, l'avancement des enquêteurs et des inspecteurs n'est toujours pas réglé. Les inspecteurs avaient en 1979 une chance sur trois de passer au grade supérieur. Ils en ont aujourd'hui une sur dix-huit. Il faut créer des emplois d'inspecteurs principaux et d'inspecteurs divisionnaires en nombre suffisant pour leur redonner toutes les chances de faire une carrière normale.

Ce n'est pas la création de 50 postes de commissaires de police à titre exceptionnel qui règlera ce problème, d'autant plus qu'elle est accueillie avec la plus extrême réserve par le principal syndicat d'inspecteurs de police qui considère par la voix de son secrétaire général que, mis à part quelques-

uns, la plupart des bénéficiaires doivent leur promotion à des circonstances qui n'ont qu'un lointain rapport avec leur aptitude à exercer la fonction.

**M. Alain Bonnet.** Ça date de l'époque où vous étiez au pouvoir !

**M. Henri Cuq.** L'année 1990, poursuit-il, n'a pas dérogé à la coutume ; elle restera même dans les mémoires comme l'année record en matière d'interventions, celles où l'on doit remercier les copains ou ceux considérés comme tels.

C'est dire, monsieur le ministre, que ce syndicat souhaite avec la plus grande clarté que ce soit la compétence professionnelle qui soit récompensée et non pas la fidélité ou les amitiés politiques. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - « Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Raymond Forni.** Vous ne servez pas la cause de la police en jetant la suspicion sur elle. C'est un scandale !

**M. Henri Cuq.** Si vous n'êtes pas convaincus, je vous invite à lire cette déclaration dans un organe qui est très bien fait et tout à fait responsable.

**M. Jean Proveux.** Et vous, vous êtes convaincu de l'activité du S.A.C. ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Henri Cuq.** Cette observation, monsieur le ministre, me conduit à vous poser une question sur le fonctionnement des Renseignements généraux. Nous aurons l'occasion de l'évoquer au cours du débat. Vous le savez, nous avons souhaité la création d'une commission de contrôle. Il faut faire la lumière sur tout ce qui s'est dit et écrit ces derniers mois. L'opinion, la représentation nationale ont le droit de savoir quelles instructions sont données à ces services. Il faut en parler à la fois pour éviter les dévoiements, mais aussi pour rassurer l'immense majorité des fonctionnaires de police qui supportent mal la suspicion qui pèse sur eux.

J'en reviens, si vous le voulez bien, à mon sujet principal : la progression aujourd'hui alarmante de la délinquance est-elle ou non la conséquence de la faiblesse des moyens et de la démobilisation que nous venons d'évoquer ? Probablement oui ! Les rapporteurs l'ont souligné, alors que nous avions connu un très net fléchissement en 1986-1987 et un ralentissement en 1988, l'année 1989 a connu une inversion de tendance avec une progression de près de 5 p. 100 qui s'est confirmée au cours du premier semestre de cette année par une hausse de près de 8 p. 100 qui est encore plus importante dans les zones urbaines puisqu'elle y dépasse les 9 p. 100. Toujours dans les zones urbaines, c'est la délinquance de voie publique, celle qui frappe le plus et exaspère quotidiennement les Français, qui est le trait dominant de ce triste constat.

Je ne prendrai que quelques exemples révélateurs : les vols commis avec violence augmentent de plus de 12 p. 100 cette année, c'est-à-dire au cours du premier semestre 1990. Les vols à main armée, commis contre les particuliers sur la voie publique - il n'y a pas de quoi rire, monsieur Bonnet - ...

**M. Alain Bonnet.** Mais je ne ris pas !

**M. Henri Cuq.** ... augmentent de 14 p. 100.

Cette délinquance, selon les spécialistes, s'apparente malheureusement de plus en plus au banditisme. Les cambriolages, les vols liés à l'automobile et aux deux-roues augmentent de plus de 13 p. 100.

J'arrête cette énumération, mais chacun sait aujourd'hui que la criminalité de l'année 1990 avoisinera probablement les 3 500 000 infractions constatées, soit sensiblement le même nombre que celui enregistré en 1985. Je tiens à rappeler ici une nouvelle fois que les efforts engagés entre 1986 et 1987 avaient permis d'abaisser le chiffre à 3 171 000, soit, en deux ans, une diminution de quelque 330 000 infractions. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce résultat est aujourd'hui anéanti. Nous revenons malheureusement à la case départ, et c'est dramatique. Dans trop de villes, la crainte, pour ne pas dire la peur, s'installe. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous le savez, monsieur le ministre : les bandes sévissent, les violences se multiplient, venez dans la banlieue parisienne, venez dans la Grande couronne. Venez à Chanteloup, dont nous avons l'occasion de parler tout à l'heure.

N'y allez pas ce soir, allez voir le maire de Chanteloup, je pense qu'il est dans ces tribunes.

**M. Alain Calmat.** C'est le procès de l'urbanisation en région parisienne !

**M. le président.** Un peu de calme, mes chers collègues ! Monsieur Cuq, poursuivez !

**M. Henri Cuq.** Si on m'en laisse la possibilité, monsieur le président !

**M. le président.** Mais oui !

**M. Henri Cuq.** Dans un département que je connais bien, les Yvelines, de nombreux maires désespèrent d'être entendus. Mon collègue Michel Péricard évoquera tout à l'heure la situation de Chanteloup-les-Vignes.

**M. René Doslère.** Et Versailles ?

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Et Saint-Germain-en-Laye ?

**M. Henri Cuq.** Mais il est de ma responsabilité de vous mettre solennellement en garde, monsieur le ministre : à Mantes, les bandes s'organisent.

A Mantes, les bandes s'organisent et les commerçants, comme les habitants, se demandent ce que fait le Gouvernement, ce que fait l'Etat.

**M. Alain Bonnet.** Il ne faut pas exagérer !

**M. Henri Cuq.** C'est la même chose aux Mureaux...

**M. Alain Bonnet.** Il n'y a plus qu'à se suicider !

**M. Henri Cuq.** Monsieur Bonnet, nous ne sommes pas en Dordogne, nous sommes en banlieue parisienne.

**M. Eric Roult.** Une banlieue que M. Bonnet ne connaît pas !

**M. Henri Cuq.** C'est la même chose aux Mureaux, où la progression de la délinquance est de 22 p. 100 pour cette année.

Des communes calmes jusqu'à ces derniers mois sont aujourd'hui touchées de plein fouet.

**M. Jean Beaufile.** C'est bien triste !

**M. Henri Cuq.** C'est le cas d'Aubergenville, de Chapet, de Bouafles, d'Ecquevilly.

**M. René Drouin.** Vous manquez un peu d'humour !

**M. Henri Cuq.** Je vais vous dire, mon cher collègue : moi, je n'ai pas d'humour quand il s'agit de choses aussi graves. Je n'ai pas d'humour lorsque les personnes âgées m'écrivent qu'elles n'osent plus se promener parce que leur fille a été agressée. C'est la vérité ! C'est pour cela que je m'exprime ainsi aujourd'hui ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Un peu de calme et de sérénité. Poursuivez, monsieur Cuq !

**M. Henri Cuq.** Je ne supporte pas une telle outrecuidance, une telle légèreté sur des problèmes aussi importants qui préoccupent la grande majorité des Français ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Beaufile.** Vous êtes mal placé pour donner des leçons.

**M. le président.** Laissez M. Cuq conclure ! Son temps de parole est pratiquement écoulé.

**M. Robert Pandraud.** Puis-je vous interrompre, monsieur Cuq ?

**M. Henri Cuq.** Volontiers !

**M. le président.** Non ! Monsieur Cuq, vous concluez. Je vous en prie, c'est moi qui dirige les débats.

**M. Henri Cuq.** Je conclus...

**M. René Drouin.** ... pour dire des bêtises !

**M. Henri Cuq.** ... en rappelant que tout récemment, toujours dans les Yvelines, le commissariat de Sartrouville a été attaqué dans les conditions que vous savez, monsieur le ministre. Des armes de service ont été dérobées parce que, comme dans beaucoup de commissariats il n'y a, la nuit, que deux fonctionnaires pour assurer en quelque sorte la garde de la maison.

**M. Bernard Bioulac.** Augmentez les impôts !

**M. Henri Cuq.** Il n'est donc plus temps de s'interroger. Il faut agir, et c'est votre responsabilité.

**M. Raymond Forni.** Avec M. Cuq, c'est *Orange mécanique* !

**M. Henri Cuq.** Pour prendre toujours l'exemple du département des Yvelines, les effectifs qui y sont affectés aujourd'hui sont au même niveau qu'en 1984.

**M. Raymond Forni.** L'apocalypse !

**M. Henri Cuq.** C'est le même problème dans les trains de banlieue.

La brigade spéciale qui devait être portée à 500 policiers en deux ans n'en compte aujourd'hui que 190.

Votre responsabilité, c'est d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Vous n'assurez malheureusement aujourd'hui ni l'une ni l'autre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Raymond Forni.** Avec tout ce qui se passe, que n'êtes-vous déjà à Coblenze !

**M. le président.** Je vous prie de conclure, M. Cuq.

**M. Henri Cuq.** Je conclus, monsieur le président.

La sécurité est la première des libertés, car elle conditionne l'exercice de toutes les autres. Voilà pourquoi le premier devoir de l'Etat est de permettre à tous d'exercer la plénitude de droits qui leur sont reconnus, sans faiblesse ni complaisance. On ne peut hésiter davantage, car il y va de la cohésion nationale.

Je ne voudrais pas conclure sans faire une allusion aux sapeurs-pompiers... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Péricard.** Vous ne les aimez pas, messieurs les socialistes !

**M. Henri Cuq.** ... qui, vous le savez, attendent un statut librement discuté qui corresponde effectivement aux préoccupations qui sont les leurs et qui leur donne les moyens, enfin, d'accomplir leur difficile mission dans des conditions de sérénité et de disponibilité qu'ils n'ont pas aujourd'hui.

Je crois savoir qu'ils comptent sur vous et je vous remercie de ne pas les oublier.

Monsieur le président, à force de couper la parole aux orateurs, il ne faudra pas vous étonner qu'il y ait de moins en moins de députés dans l'hémicycle. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Raymond Forni.** Surtout quand on vous entend !

**M. le président.** Monsieur Cuq, s'il vous plaît...

**M. Henri Cuq.** Je termine donc en disant qu'il y a encore bien d'autres raisons pour notre groupe de ne pas voter ce budget qui ne répond en aucun point à ce que peuvent espérer les Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean Beaufile.** C'est mauvais !

**M. le président.** Il serait convenable, monsieur Cuq, que vous reconnaissiez au moins que la présidence vous a autorisé à dépasser largement votre temps de parole (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) et que vous évitiez de formuler des remarques qui n'ont pas leur place ici. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Robert Pandraud.** M. Cuq a raison. On ne peut pas s'exprimer ici.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Brunhes.

**M. Jacques Brunhes.** Monsieur le ministre, je ne ferai aucun commentaire sur les événements d'hier et je n'ajouterai rien aux propos que j'ai tenus tout à l'heure. Vous me per-

mettez cependant, avant d'aborder le budget des collectivités territoriales pour 1991, de faire quelques rapides observations sur les crédits alloués à la police.

Alors qu'un récent sondage officiel fait état d'une augmentation sensible de la délinquance dans les grandes agglomérations - augmentation engendrée pour une forte proportion par le trafic et la consommation de drogues -, l'effort consenti en matière de création de postes de fonctionnaires de police reste cette année encore insuffisant au regard des besoins grandissants de la population. Le développement de l'ilotage, la présence de fonctionnaires de police dans les quartiers au contact direct et permanent de la population devraient être l'objet d'une attention particulière et bénéficier de moyens humains, matériels et techniques considérablement renforcés. Une gestion plus efficace des moyens devrait également s'imposer. Comment comprendre en effet que, chaque année, en août, en septembre, en octobre et en novembre, l'activité de nombreux commissariats soit littéralement paralysée en raison des opérations de mutation des fonctionnaires de police ? De cette gestion résulte la quasi-suppression de l'ilotage et des rondes de nuit durant cette période, compromettant ainsi le travail accompli précédemment.

Les missions de prévention, de sécurité font partie d'un ensemble de réponses aux besoins des gens, besoins qui, dans le contexte actuel de dégradation des conditions de vie, d'aggravation des inégalités sociales et d'exclusion, exigent que la police dispose des moyens indispensables à son action. Il importe également que cette action soit exclusivement consacrée à la protection des biens et à la sécurité des personnes, à la garantie des libertés et de la démocratie, précepte qui bannit évidemment toute initiative, d'où qu'elle vienne, qui contreviendrait à sa mission de service public et porterait atteinte aux droits fondamentaux des individus.

Aussi convient-il de poser la question de l'utilisation faite de certains services de police, entre autres les Renseignements généraux, aujourd'hui mis en cause dans de multiples affaires - l'enlèvement et la mort du pasteur Doucé, le cambriolage de S.O.S.-Racisme, le vol du courrier de la section de Metz. Je lis dans *Le Figaro* daté du 12 novembre : « Le service départemental des R.G. des Hauts-de-Seine a, par exemple, manipulé un indicateur au sein de la C.G.T. d'août 1983 à septembre 1986. » Le journal donne ensuite toutes les précisions : « Le pouvoir avait ainsi la primeur des péripéties de l'affaire des douze de Billancourt, ces ouvriers licenciés dont la C.G.T. exigeait la réintégration. » Ce n'est pas seulement, monsieur le ministre, la dérive d'un individu, mais bien l'utilisation par le pouvoir d'Etat de certains services de police contre les libertés démocratiques en violation de notre droit. C'est cela qui est en cause.

**M. Gilbert Millet.** Très juste !

**M. Jacques Brunhes.** Il est inacceptable que la police, quels que soient ses services, soit au-dessus des lois. Il faut donc instaurer impérativement un véritable contrôle judiciaire des actes de la police, ainsi que le recommande le groupe communiste dans sa proposition de loi déposée en 1988.

Monsieur le ministre, une commission d'enquête parlementaire sur les renseignements généraux disposant de réels moyens d'investigation doit permettre de prendre les dispositions d'urgence qui s'imposent.

Pour ce qui concerne les ressources communales, l'examen du budget ne peut faire l'impasse sur le projet de loi relatif à l'administration territoriale de la République, que vous avez déposé sur le bureau de l'Assemblée et qui est discuté en commission spéciale. Il s'agit, en effet, pour 1991, d'un budget de transition qui s'inscrit dans le processus d'intégration des collectivités territoriales dans l'espace administratif et économique européen.

A cette même place, j'avais l'année dernière appelé l'attention de notre assemblée sur la dégradation sans précédent de la situation financière des communes qui, conjuguée à celle, constante, du pouvoir d'achat des populations les plus modestes, conduit inexorablement à accroître les déséquilibres sociaux, le mal-vivre, le désespoir des habitants de nos cités urbaines ou rurales. Cette dégradation porte en elle des germes de conflits, voire d'explosion sociale.

Pour justifier ces mesures, M. Baylet, alors secrétaire d'Etat, déclarait lors du précédent débat budgétaire : « N'oublions pas que les normes européennes risquent de modifier

le fonctionnement quotidien de nos collectivités territoriales, n'oublions pas que le resserrement c'est tout de même la logique de la construction européenne. »

**M. Francis Delattre.** C'est pour cela qu'il est parti au tourisme !

**M. Jacques Brunhes.** Face aux effets chaque jour plus pesants, plus dramatiques de la crise, les communes ont besoin non du resserrement mais, au contraire, d'un élargissement de leurs moyens financiers et de leurs prérogatives et compétences pour leur permettre d'intervenir efficacement auprès des habitants.

La pression qui s'exerce ainsi sur les finances des communes est encore considérablement alourdie par le prélèvement de 25 milliards de francs opéré sur la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales qui a conduit à un doublement des cotisations des communes à cette caisse. Cette opération a été suivie, en 1990, par l'opération « coup de poing » sur la dotation globale de fonctionnement et la dotation de décentralisation qui a amputé nos budgets de plus de 6 milliards de francs au seul prétexte de la nécessaire harmonisation européenne.

La dotation globale de fonctionnement, il faut le rappeler, aurait dû, à législation égale, c'est-à-dire indexée sur la T.V.A., croître de 8,6 p. 100 pour 1990. Avec les dispositions retenues, plus de 25 000 communes ayant été assujetties à la garantie minimum de progression que vous avez imposée, elle n'a progressé que de 2,5 p. 100. En vérité, compte tenu de l'inflation accélérée que nous avons enregistrée en 1990, la dotation globale de fonctionnement aura perdu plus d'un point et demi.

Aujourd'hui, vous nous annoncez comme une bonne nouvelle l'évolution de 7,5 p. 100 du taux de progression de la dotation globale de fonctionnement pour 1991. Mais cette base d'évolution repose sur celle de 1990 qui, je le répète, a été lourdement amputée. Le compte n'y est donc évidemment pas. A législation constante, ce sont 90,7 milliards de francs, et non 87 milliards, qui devraient être alloués aux communes. En fait, vous nous invitez à faire une croix sur le hold-up de l'année passée. Nous ne pouvons l'accepter.

**M. Gilbert Millet.** Très bien !

**M. Jacques Brunhes.** Les élus locaux, ainsi que l'a rappelé le récent congrès de l'association des maires de France, exigent le retour à une dotation globale de fonctionnement indexée sur la T.V.A. Il est en effet injuste de priver les communes des fruits de la relance économique à laquelle elles ont largement contribué par leurs investissements, d'autant que, dans le contexte actuel d'une forte demande sociale des populations, il s'agit d'une incitation délibérée à accentuer l'austérité en contraignant les communes soit à augmenter leur fiscalité, soit à réduire les services rendus, soit à recourir massivement à l'emprunt. Le plus souvent, d'ailleurs, les communes doivent cumuler ces trois solutions, ce qui, en fin de compte, pénalise la population.

En ce qui concerne la fiscalité, nous savons aujourd'hui quels ont été les effets pervers des dispositions de votre budget de 1990.

**M. René Dosière.** C'est vous qui dites ça ?

**M. Jacques Brunhes.** En moyenne, la fiscalité des régions, des départements, des communes s'est globalement alourdie de 10,3 p. 100. Celle des communes a cru de 9,4 p. 100 cette année. Un record ! Ce record est d'ailleurs supporté essentiellement par les ménages, par les familles...

**M. Marcel Garroute.** Par l'Etat !

**M. Jacques Brunhes.** ... puisque la taxe professionnelle a bénéficié d'allègements conséquents pris en charge par l'Etat.

**M. René Drouin.** Et la taxe d'habitation ? Il ne faut pas porter des lunettes déformantes !

**M. Jacques Brunhes.** Il faut d'ailleurs souligner que, proportionnellement à l'évolution de l'inflation, le poids de la taxe professionnelle est aujourd'hui moins élevé pour les entreprises qu'il y a huit ans, alors que celui de la taxe d'habitation a progressé de 50 p. 100 environ. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. René Drouin.** Elle a baissé pour certains contribuables !

**M. Jacques Brunhes.** Ce transfert intervenu, mes chers collègues socialistes, au sein de la fiscalité locale au détriment des familles illustre bien, hélas ! les choix de votre politique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. Jacques Toubon.** Ce sont de mauvais choix !

**M. Marcel Garrouste.** Mais non ! C'est l'Etat qui paie la différence !

**M. Jacques Brunhes.** Quant aux services rendus, l'analyse de la Caisse des dépôts et consignations dans sa note de conjoncture de juillet dernier est éloquente : « Si la modération dans l'évolution des dotations de fonctionnement se confirme... le mouvement actuel de débudgétisation des services marchands pourrait se développer plus fortement que par le passé. »

En clair, cela signifie que la politique actuelle de l'Etat conduit inévitablement à la privatisation des services publics, du moins de ceux qui, rentabilisables, pourraient être source de profits pour l'entreprise privée.

Pour contrecarrer cette dérive, outre le retour à la règle antérieure - celle qui prévalait avant 1990 pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement - il est impératif que la T.V.A. payée par les communes sur leurs dépenses de fonctionnement leur soit remboursée, intégralement pour toute dépense sociale, intégralement et immédiatement.

A ce sujet je vous rappelle que le projet de loi relatif à l'administration territoriale retient, comme incitation au regroupement des communes, le remboursement immédiat de la T.V.A. sur l'investissement. Alors, messieurs les ministres, ce qui est possible pour les futures communautés ne le serait-il pas pour les communes ?

Le recours aux emprunts, alors que leur coût n'a jamais été aussi élevé du fait de la suppression des emprunts à taux privilégié, conduit nos communes à « la tiers-mondialisation » pour reprendre une expression employée par un orateur au congrès des maires.

Ainsi, en 1990, les collectivités territoriales qui ont emprunté 50 milliards de francs ont payé 55 milliards de francs de frais financiers. Pour situer l'ampleur de la dégradation, je rappelle qu'en 1983 les emprunts réalisés permettaient de rembourser à la fois capital et intérêt. En 1990, ils ne remboursent plus que les intérêts. Avec leurs prêteurs, les collectivités locales sont réduites à la situation des pays du tiers monde vis-à-vis du Fonds monétaire international.

Compte tenu des profits plus que confortables réalisés par les prêteurs sur le dos des contribuables locaux, les communes sont, à notre avis, en droit d'exiger un moratoire des frais financiers dont il conviendrait de discuter les modalités avec les associations représentant les maires. Dans l'immédiat, les taux des emprunts doivent être ramenés à 6 p. 100.

Cette proposition est réalisable dans la mesure où les taux d'épargne servis aux titulaires du livret A ne dépassent pas 4,5 p. 100.

Le retour, que nous réclamons, à des règles de financement adaptées aux besoins des collectivités territoriales, indispensables pour assurer la modération de l'impôt sur les ménages, s'impose d'autant que, toujours selon la note de conjoncture de la Caisse des dépôts, les collectivités locales risquent de connaître des difficultés pour dégager l'épargne nécessaire au financement des investissements. Cette question apparaît d'autant plus difficile « que le besoin d'investissement augmente fortement chaque année... Ainsi les besoins liés aux transferts législatifs de compétences risquent progressivement de devenir disproportionnés par rapport aux budgets de nombreuses collectivités. »

Sombres perspectives pour les communes ! Sombres perspectives pour l'activité économique du pays, pour l'emploi, si nos communes sont contraintes de ralentir l'investissement.

Quand nous demandons les moyens de notre action, nous n'avons pas, élus locaux, le sentiment de quémander quelques subsides prélevés au détriment de l'intérêt majeur du pays. Nous affirmons au contraire notre attachement au développement social et économique de la France.

Pourtant, lorsque nous proposons d'abonder la dotation globale de fonctionnement, la D.G.E., le Fond national de péréquation de taxe professionnelle, lorsque nous demandons le remboursement immédiat de la T.V.A. sur nos dépenses sociales de fonctionnement, lorsque nous exigeons de nouvelles dispositions en matière d'emprunts, nous entendons l'objection mille fois répétée : « On ne peut pas tout

dernander à l'Etat. Demander à l'Etat, c'est demander aux contribuables ! » Cette formule masque mal la réalité de la répartition du produit fiscal dans notre pays.

Notre propos n'est évidemment pas d'augmenter l'impôt payé par les familles. Nous voulons mieux répartir cet impôt en fonction des responsabilités et des charges qui pèsent sur chaque collectivité.

Aujourd'hui, l'Etat perçoit 85 p. 100 de la fiscalité directe et indirecte. Cet accaparement n'est pas normal lorsque l'on constate que près de 80 p. 100 des équipements du pays sont du ressort des collectivités territoriales.

**M. Francis Delettre.** Très bien !

**M. Jacques Brunhes.** Notre exigence d'une répartition plus compatible avec nos charges et obligations n'est pas, on le voit, une demande démagogique. Elle procède d'une volonté de justice vis-à-vis des collectivités locales et de la population, d'autant qu'en 1981, chacun s'accordait à dire qu'il faudrait 25 à 30 p. 100 des ressources de l'Etat pour faire fonctionner correctement la décentralisation.

Les transferts de compétences et de responsabilité ont bien été opérés, mais les transferts de ressources n'ont pas suivi. Pire, les charges transférées ont, dans bien des cas, été sous-évaluées et l'Etat n'a pas pris en compte leur évolution future.

Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse avant de conclure, messieurs les ministres.

Il est sans cesse question de péréquation, notamment pour la taxe professionnelle. Je tiens à redire que toute péréquation qui ne prendrait en compte ni les charges d'investissement liées au développement des zones d'activité ni, surtout, les réalités sociales des communes, serait une péréquation aveugle fondée sur les seules ressources fiscales et non sur la réalité sociale. Elle conduirait inévitablement à des aberrations et à des dysfonctionnements graves.

Monsieur le ministre, nos communes ont besoin de moyens nouveaux, de moyens correspondant aux missions qui leur ont été confiées par la loi, de moyens correspondant aux légitimes besoins et aspirations des gens, dans le cadre de l'autonomie communale fondement de la démocratie française.

Nous proposons une autre politique, monsieur le ministre, une politique satisfaisant prioritairement les besoins des communes, des populations, une politique s'appuyant sur les conquêtes démocratiques de notre peuple qui ont pour base la commune. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Hyest, dernier orateur de la matinée.

**M. Jean-Jacques Hyest.** Monsieur le ministre, l'examen d'un budget s'inscrit forcément dans un contexte. Par conséquent, avant d'indiquer ce que mon groupe pense de votre projet de budget que je découperai, pour la commodité, conformément au partage opéré entre les rapports présentés au nom des commissions, je veux m'exprimer à mon tour sur les événements d'hier soir.

Je vous ai bien écouté, monsieur le ministre de l'intérieur, et je partage votre souci d'éviter que des enfants manifestant dans la rue soient victimes d'éléments extérieurs. Il n'en reste pas moins, et c'est pourquoi je ne peux accepter complètement vos explications, que les casseurs étaient là, sans doute avant, qu'ils ont agi et que la police a eu du retard dans son action, ainsi que l'a d'ailleurs reconnu le préfet de police ce matin.

Même si l'on voulait laisser aux manifestations lycéennes, comme cela s'est passé dans beaucoup de villes de province, leur caractéristique, on ne saurait pour autant accepter des incidents violents semblables à ceux qui se sont produits dans les rues de Paris. En l'occurrence, votre ministère me semble porter une part de responsabilité quant au retard apporté à mettre fin à ces débordements.

**M. Eric Raoult.** Très bien !

**M. Jean-Jacques Hyest.** Le fait que de nombreux policiers aient été blessés, dont dix-huit gravement, par des bandes organisées, montre qu'il faut utiliser d'autres moyens que la patience dont a dû faire preuve la police. Il en va même de l'avenir des manifestations à Paris.

Il est également indéniable, monsieur le ministre, que ces événements se situent dans la ligne de ce qui s'est passé dans d'autres villes. On a cité Vaulx-en-Velin, et il est vrai que le

problème des grandes agglomérations, de ces concentrations, de ces ghettos, ne peut qu'inquiéter, surtout en région Ile-de-France. J'ai ainsi appris hier que des bandes organisées se sont de nouveau battues dimanche après-midi sur le parvis de la Défense. Les braves Parisiens qui allaient visiter l'Arche ont été placés dans une situation invraisemblable.

Des problèmes de sécurité se posent donc à Paris et dans les grandes agglomérations, et pas seulement à l'occasion des manifestations.

Pour en revenir à votre budget, monsieur le ministre, vous avez indiqué que le plan de modernisation de la police, en principe achevé, serait poursuivi puisque vous continuez à utiliser les règles fixées dans la loi de 1985 pour moderniser les moyens de la police nationale.

Je ne parlerai pas des effectifs qui sont en augmentation, sans doute insuffisamment, mais en augmentation tout de même.

En revanche, le problème majeur aujourd'hui - les manifestations d'hier en donnent une preuve - est celui de l'immigration qui est toujours mal contrôlée.

Je ne suis pas de ceux, vous le savez bien, qui font des immigrés la cause de tous nos maux. Néanmoins, les statistiques relatives à l'accueil et au séjour des étrangers en France nous révèlent que l'on ne peut pas contrôler les étrangers en France d'une manière satisfaisante. Nous le savons bien, nous qui sommes en proche banlieue parisienne ou même en grande banlieue, et la police le reconnaît. On peut voter toutes les belles lois possibles, elles n'auront aucune efficacité sans mesures d'application adéquates.

M. le Premier ministre nous avait d'ailleurs promis, au printemps, des mesures sur les certificats d'hébergement. Nous les attendons toujours. Pourtant, il est indispensable de prendre des dispositions pour contrôler les immigrés - pensez que certains font disparaître leurs papiers et qu'ensuite on ne peut plus les expulser - si l'on veut que la France reste une terre d'accueil et qu'elle puisse intégrer les étrangers en situation régulière. Le problème n'est pas figé et il aura encore plus d'acuité demain. Nous devons avoir le courage de proposer et de prendre des mesures absolument exigeantes, sinon les difficultés seront de plus en plus grandes et nous ne saurons plus rien maîtriser.

Les statistiques et les résultats de 1989 sont extrêmement inquiétants. Certes, le fait que les procédures de l'O.F.P.R.A. sont beaucoup plus rapides peut expliquer, vous l'avez indiqué, qu'un plus grand nombre d'immigrés ait été relevé. Néanmoins, je crois qu'il subsiste un problème d'immigration clandestine et d'impossibilité totale de renvoyer ceux qui sont en situation irrégulière, ce qui ne peut que nous inquiéter.

S'agissant du budget de la sécurité civile, mon collègue et ami M. Pasquini, rapporteur, a longuement évoqué le problème des incendies de forêts dans le Midi. Je ne suis pas de cette région mais j'ai tout de même quelques idées sur le sujet.

Les moyens sont insuffisants et vous le reconnaissez d'ailleurs puisque de nouvelles dotations sont prévues, notamment pour des bombardiers d'eau. Mais, en tout état de cause, il se pose un problème de coordination des secours.

Les sapeurs-pompiers d'autres régions vont généreusement au secours du Midi chaque année. Un sapeur-pompier de mon département, la Seine-et-Marne, est d'ailleurs mort en service commandé, dans un pays qu'il connaissait puisqu'il en était originaire.

D'autres dispositions sont donc nécessaires, mais je crains tout de même que la multiplicité des commandements, dans un certain nombre de domaines, ne pose un problème d'efficacité. Je sais que c'est difficile, mais ces départements également devraient un jour se doter de moyens, peut-être avec l'aide de l'Etat. Je suis un fervent partisan de la départementalisation des services d'incendie et de secours. Il y a en France des réalisations qui prouvent que c'est la meilleure méthode pour secourir rapidement les personnes et les biens.

Bien entendu, monsieur le ministre délégué, vous ne vous étonnez pas que j'évoque le problème du statut des sapeurs-pompiers. Je vous ai déjà posé une question à laquelle vous m'avez répondu. Un de nos collègues vous en a posé récemment une sur les sapeurs-pompiers volontaires.

**M. le ministre de l'Intérieur.** Monsieur Hyest, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Jean-Jacques Hyest.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'Intérieur.** Monsieur Hyest, puisque vous abordez des questions qui relèvent spécifiquement de la compétence du ministre délégué, me permettez-vous de partir avant la fin de votre intervention ?

**M. Jean-Jacques Hyest.** Je n'ai pas à vous y autoriser, monsieur le ministre. Je voulais parler également de la décentralisation qui relève d'ailleurs également de la compétence de M. le ministre délégué, mais je pense qu'il vous transmettra mes observations.

**M. le ministre de l'Intérieur.** Je vous remercie.

**M. Jean-Jacques Hyest.** Monsieur le ministre délégué, concernant leur statut, les sapeurs-pompiers ont l'impression, justifiée à mon sens, qu'on n'a pas tenu compte dans les décrets de la spécificité de leur métier. On a appliqué les cadres de la fonction publique territoriale, qui sont des cadres techniques, alors qu'ils exercent un métier spécifique. Leur statut aurait donc dû être beaucoup plus particulier.

La suppression du grade d'adjudant-chef, notamment, me paraît être une erreur. Il y a un problème pour les officiers supérieurs, avec trop d'appel à l'extérieur et pas assez de promotion sociale. Or, dans les corps de sapeurs-pompiers, la promotion sociale a toujours été l'occasion d'avoir des personnels d'excellente qualité. En fait, la prétendue simplification des hiérarchies ne satisfait pas parfaitement les besoins de ce corps.

Par ailleurs, une intégration dans le système de sécurité civile inquiète les sapeurs-pompiers, car ils craignent qu'il n'y ait un objectif de militarisation du corps. Ils se considèrent comme des professionnels civils, au service de la population. La création de nouvelles U.I.S.C., les inquiète beaucoup. Ils ont peur qu'on ne veuille les mettre totalement sous la coupe de l'autorité de défense civile. Ils manifesteront le 1<sup>er</sup> décembre, et je pense que vous aurez l'occasion de les recevoir. Il faudra les rassurer sur ce point.

Vous avez annoncé qu'on allait enfin mettre des officiers de sapeurs-pompiers professionnels à la direction de la sécurité civile. Il y avait un seul officier supérieur, mais militaire. Il faut révolutionner la direction de la sécurité civile, pas seulement en ce qui concerne l'organisation, mais également quant à l'efficacité.

En cas de grande catastrophe en France, après certaines expériences qui, heureusement, n'étaient que des exercices, je ne suis pas tout à fait convaincu de l'efficacité du dispositif. Pensez aux risques majeurs en région Ile-de-France, aux risques chimiques, biologiques. Nous nous apercevons très vite de l'inefficacité de certains plans sur le terrain.

Des collectivités locales, nous aurons l'occasion de parler longuement dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois lors de l'examen du projet de loi Joxe sur l'administration territoriale de la République.

Je suis convaincu qu'il faut déconcentrer les pouvoirs de l'Etat, sans qu'une loi soit nécessaire puisqu'il s'agit d'une volonté de l'Etat. Il n'est pas normal, en effet, que certaines administrations centrales continuent à être pléthoriques. Selon le ministre de la fonction publique, elles ne représentent que 2 p. 100 des effectifs, mais ce n'est pas en fonction du nombre de fonctionnaires qu'il faut juger, mais en fonction des pouvoirs encore exercés directement. Pour que l'Etat devienne partenaire sur le terrain des collectivités territoriales, il est indispensable de déconcentrer les pouvoirs. Or telle n'est pas encore la réalité aujourd'hui.

Bien entendu, on ne peut pas être satisfait de la manière dont évolue la D.G.F. Même si elle ne pouvait pas suivre l'évolution de la T.V.A. ancienne formule, l'évolution de l'année dernière était totalement insuffisante. En dépit des rattrapages, les collectivités locales ne s'y retrouvent pas d'autant qu'on continue à leur transférer des charges. Les régions sont taxées, quelquefois volontairement, pour les universités. Les départements continuent à offrir des terrains pour les palais de justice, sans quoi il n'y en aurait pas. Et il est bien d'autres initiatives que sont appelées à prendre les collectivités locales dans des domaines qui relèvent normalement de l'Etat.

Je croyais que les lois de décentralisation permettraient de clarifier totalement les compétences. Ce n'est pas le cas. Plutôt que de présenter un projet de loi Joxe, il faudrait

redéfinir les compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales. J'ajoute qu'il faut mettre bon ordre dans le véritable maquis des financements croisés.

Telles sont les réflexions rapides que je désirais faire. Je m'arrête pour ne pas dépasser mon temps de parole. J'aurais pu parler également, bien sûr, d'un certain nombre de services de police, mais M. le ministre de l'intérieur est parti.

Compte tenu de tous ces éléments, nous ne pouvons être satisfaits de l'action du Gouvernement. C'est pourquoi mon groupe ne pourra pas voter les crédits du ministère de l'intérieur.

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

### NOMINATION À UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que la nomination de ses représentants au sein du Comité consultatif du Fonds national des abattoirs est publiée au *Journal officiel* de ce jour.

4

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Intérieur (*suite*) :

Annexe n° 28 (Administration générale et collectivités locales). - M. Augustin Bonrepaux, rapporteur spécial ; avis n° 1639, tome IV, de M. Pascal Clément, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Annexe n° 29 (Police - sécurité civile). - M. Guy Bêche, rapporteur spécial ; avis n° 1639, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République - Tome V (Police), de Mme Denise Cacheux. - Tome VI (Sécurité civile), de M. Pierre Pasquini.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
CLAUDE MERCIER*

# LuraTech

## www.luratech.com